

Réunion de la CLE du SAGE Seudre n°25
Le 13 mars 2023, de 14h à 16h30
Salle Jean RIONDET à ROYAN

Compte-rendu de séance

Rappel de l'ordre du jour

Elaboration du Tableau de bord du SAGE Seudre

Présentation du tableau de bord finalisé du SAGE Seudre et du rapport annuel 2022.

PTGE Seudre

Présentation et discussion sur le volume de départ du PTGE – Point d'étape.

Eau 17

Présentation du bilan annuel AEP 2022.

Modification règlement de la CLE

Remplacement du terme SMASS par SMBS.

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Feuilles d'émergement

Annexe 2 : Présentations

Compte-rendu

Introduction de la réunion

Pascal FERCHAUD, président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre remercie les membres présents de leur participation.

Il introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour et précise qu'il est prévu de clôturer la séance à 16h30.

Il indique que la séance est enregistrée et invite les membres de la CLE lorsqu'ils souhaitent s'exprimer, à le faire dans les micros mis à leur disposition et à se présenter, ceci afin de faciliter la rédaction du compte-rendu de séance.

Il propose l'adoption du Procès-verbal de la dernière CLE du 14 novembre 2022.

Le Procès-verbal de la dernière CLE du 14 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Pascal FERCHAUD propose de supprimer le 4^{ème} point prévu à l'ordre du jour. En effet, les services de l'Etat ont confirmé que le remplacement du terme SMASS par SMBS dans le règlement de la CLE ne nécessitait pas de vote de cette dernière.

Il propose d'ajouter à l'Ordre du jour la demande d'avis de la CLE relatif à la demande d'autorisation d'exploitation, par le Syndicat EAU 17, des forages de « La Bourgeoisie B3 et B4 », situés sur la Commune de Saujon.

Il demande si des membres de l'assemblée souhaitent ajouter une question à l'ordre du jour. Aucune proposition d'ajout n'est faite.

Pascal FERCHAUD propose d'adopter le nouvel ordre du jour.

Le nouvel ordre du jour de séance est adopté à l'unanimité.

Pascal FERCHAUD indique aux membres de la CLE qu'un Bureau préparatoire à la présente CLE s'est tenu le 21 février dernier.

Il informe l'assistance que le rapport annuel 2022 du SAGE Seudre, présenté aujourd'hui, ainsi que le tableau de bord du SAGE Seudre ont été discutés en groupe « technique » et validés par le bureau, sans que celui-ci ne fasse de remarques de nature à modifier le fond de ce document. Il indique que s'agissant du point à l'ordre du jour concernant le PTGE, l'avis des membres du Bureau sera présenté par la suite.

Pascal FERCHAUD propose de commencer la présentation des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Elaboration du tableau de bord du SAGE Seudre

Laurent POUZIN, après avoir rappelé le contexte et le calendrier de la démarche d'élaboration du tableau de bord du SAGE Seudre, présente le rapport annuel 2022, ainsi que son tableau de bord :

- Présentation de la structure et des différents chapitres du rapport annuel 2022 du SAGE Seudre ;
- Présentation de la structure « type » des fiches-indicateurs proposées ;

- Lecture rapide de l'ensemble des fiches-indicateurs constituant le tableau de bord du SAGE Seudre.

Apports d'éléments de compréhension complémentaires concernant certaines fiches-indicateur :

- Indicateur QM-2 : Ichtyofaune

Il est rappelé que le suivi actuel de l'Ichtyofaune sur la partie continentale de la Seudre est réalisé par la Fédération de pêche de Charente-Maritime sur le seul site de Riolet, avec une fréquence de 3 ans. Au regard des moyens limités dont dispose la Fédération de pêche pour mettre en œuvre ce type de suivi et de l'intérêt évident qu'il représente en termes d'indicateur pour la CLE, le SMBS réfléchit actuellement à développer une collaboration pérenne avec cet organisme afin d'améliorer ce suivi et à minima de réaliser une campagne annuelle sur deux sites représentatifs du bassin de la Seudre. L'objectif étant in fine de proposer, sur le bassin continental de la Seudre, un indicateur national IPR (Indice Poisson Rivière) d'une meilleure fiabilité.

Par ailleurs, il est indiqué que concernant la partie estuarienne, un indicateur de suivi des poissons, nommé ELFI, a été développé par l'INRAE, lequel est référencé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Toutefois, cet indicateur n'est pas proposé à la CLE pour l'année 2022. En effet, deux séries de résultats très différents ont été présentées de manière successive pour cette même année, et il semble nécessaire d'obtenir des explications préalables auprès de l'INRAE avant de les proposer.

Aussi, il semble que cet indicateur soit encore sujet à caution sur le bassin de la Seudre pour de multiples raisons, et notamment du fait que celui-ci ait été développé pour des estuaires au fonctionnement standard, alors que la Seudre se caractérise plus souvent comme un bras de mer. A cet effet, la liste des espèces recherchées est plus caractéristique des estuaires « communs », et il pourrait être pertinent d'adapter localement cet indicateur.

- Indicateur QM-3 : Cours d'eau

Il est précisé s'agissant de cet indicateur, ainsi que pour de nombreux autres indicateurs figurant au tableau de bord du SAGE Seudre, qu'un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) est actuellement initié sur le bassin, lequel va contribuer à la mise en œuvre de 39 des 83 dispositions du SAGE. A cet effet, certains indicateurs du tableau de bord seront donc en correspondance avec les actions du PPG, et les données proposées seront par conséquent directement issues de ce programme d'actions.

- Descripteur QM-4 : Zones humides

Il est rappelé que ce descripteur, comme plusieurs autres descripteurs/indicateurs présentés par la suite, ne proposent pas encore d'éléments de connaissance, du fait que ces données ne seront acquises que lors de la mise en œuvre du PPG de la Seudre, dont la réalisation ne débutera qu'en 2024.

- Indicateurs QM-5 « Mares et Plans d'eau » et QM-6 « Espèces exotiques envahissantes »

Une remarque identique au descripteur précédent est formulée pour ces deux indicateurs. Il est ajouté que l'indicateur choisi pour les premières années correspondra à la réalisation des diagnostics, et que par la suite un indicateur complémentaire sera intégré afin de rendre compte des actions mises en œuvre pour répondre aux problématiques identifiées dans le diagnostic.

- Descripteur GQ-4 : Pluviométrie

Il est précisé qu'aucune donnée pluviométrique n'est présentée pour l'année 2022, du fait notamment d'un manque actuel de références fiables.

Toutefois, il est indiqué qu'une station pluviométrique a été installée à Saint André de Lidon et que celle-ci est opérationnelle depuis le mois de mars de cette année. Par ailleurs, une nouvelle station pluviométrique a été mise en œuvre sur la commune de Saujon, dont les résultats seront intégrés à cet indicateur.

Enfin, au cours de l'année 2023, un bilan global des stations pluviométriques disponibles sur le bassin de la Seudre sera réalisé, et les plus pertinentes et représentatives du bassin seront intégrées au présent indicateur.

Il est rappelé que l'idée demeure de corrélérer les données pluviométriques avec notamment les débits observés sur la Seudre, afin de pouvoir potentiellement juger de leur relation.

Jacky QUESSON indique qu'il existe sur la commune de Bois, une station pluviométrique gérée par le Lycée agricole Saint Antoine.

Laurent POUZIN précise que cette station fait partie du panel de stations pré-identifiées sur le bassin de la Seudre susceptibles d'intégrer le dispositif de suivi, sachant que cette dernière est située en amont de la Seudre, proche de sa source, est qu'elle présente à ce titre un intérêt certain.

Il indique par ailleurs, que pour être intégrées au suivi, il sera vérifié que les stations présentent bien toutes les garanties nécessaires en termes de fiabilité du dispositif lui-même (pertinence de l'emplacement, sécurisation du matériel de mesure vis-à-vis des perturbations extérieures, etc.), ainsi que s'agissant du format et de la disponibilité des données. De même, les stations présentant un historique de suivi important seront privilégiées.

- Indicateurs QE-4 « Assainissement » et QE-5 « Pluvial »

Il est précisé que ces fiches-indicateurs ne seront renseignées qu'à partir du rapport annuel 2023, présenté début 2024, du fait notamment de la difficulté à recueillir, synthétiser, analyser et valoriser ces données demeurant relativement diffuses.

- Indicateur DU-1 : Compatibilité des documents d'urbanisme

Il est indiqué que cet indicateur ne sera renseigné qu'à partir de l'année prochaine. Le temps consacré à ce travail est important et le choix a été fait de proposer un stage dans cette perspective pour l'année 2023. Or, aucune réponse d'intérêt n'a été proposée en ce sens. Il est donc actuellement discuté de la poursuite de cette démarche, qui pourra prendre la forme

soit d'une prestation externalisée, soit d'une relance de l'offre de stage pour l'année 2024, les moyens humains du SMBS ne permettant pas actuellement de réaliser cette tâche en interne.

Jacky QUESSON indique que la Communauté de communes de Haute-Saintonge, structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de ce territoire, réalise actuellement une mise en compatibilité de l'ensemble des documents d'urbanisme avec les documents du SCOT, avec l'assistance du cabinet d'études Cittanova.

Laurent POUZIN remercie M. QUESSON pour cette information et précise que le SMBS prévoyait justement de contacter le mois prochain l'ensemble des structures porteuses de SCOT du Bassin de la Seudre, dans cet objectif.

Jean-Philippe DAVID demande à M. QUESSON s'il lui serait possible de transmettre au SMBS le contact de la personne en charge de cette démarche.

Jacky QUESSON répond qu'il faut s'adresser à M. Dominique MOUILLOT, responsable du service « urbanisme » à la CdC de Haute Saintonge.

Gorges BERTRAND intervient pour demander au SMBS de réaliser rapidement cette mise en conformité des documents d'urbanisme avec le SAGE Seudre.

Jean-Philippe DAVID rappelle que c'est aux communes que revient la charge de vérifier la compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec les documents du SAGE Seudre, et qu'à cet effet, le SMBS met à disposition de ces dernières, depuis 2019, un guide pratique de mise en compatibilité. Il précise que dans le cadre de la démarche précédemment proposée, ce guide va leur être à nouveau adressé par mail.

Pascal FERCHAUD ajoute que ce guide pratique est surtout destiné aux bureaux d'études en charge de l'élaboration, de la modification ou de la révision des documents d'urbanisme, lesquels sont par ailleurs demandeurs de ce type de documents.

Laurent POUZIN précise qu'au-delà de ce guide pratique, le SMBS s'engage aussi, en fonction de ses disponibilités, à assister les collectivités engagées dans ce type de démarches, qui en feront la demande.

Remarques des membres de la CLE sur la présentation :

Claire THORIN intervient pour demander quel est le délai de mise en œuvre du SAGE.

Pascal FERCHAUD répond que le SAGE est un document qui est vivant, toujours en évolution, et que l'objectif demeure que les structures compétentes, qu'il s'agisse du SMBS ou des organismes partenaires concernés, mobilisent les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. L'avancement global des dispositions du SAGE présenté en début de séance, lequel avoisine les 40% sur l'ensemble des thématiques, semble indiquer une vitesse de réalisation satisfaisante, au regard notamment des autres territoires du bassin Adour-Garonne engagés dans un SAGE.

Toutefois, Pascal FERCHAUD précise que la vitesse de mise en œuvre des dispositions du SAGE est aussi conditionnée par les moyens humains et financiers qui sont alloués à cette tâche, ainsi que par des contraintes liées à des temps longs de réalisation, associées à certaines dispositions.

Claire THORIN demande s'il est possible d'obtenir de plus amples informations sur le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre, lequel a été présenté comme naissant, et notamment concernant son calendrier de réalisation.

Yann DAVITOGLU indique que le PPG avait fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la dernière Commission locale de l'eau. Il ajoute que le programme d'action est aujourd'hui finalisé, que le SMBS rédige actuellement les documents réglementaires du PPG, en vue d'un dépôt auprès des services de l'Etat avant la fin du premier semestre 2023, et que sa mise en œuvre débutera en 2024 pour une période de dix ans.

Fabrice THIBAudeau demande, concernant la disposition visant la reconquête des zones humides, s'il est prévu d'aller à la rencontre des agriculteurs sur le terrain, afin de mieux appréhender leurs pratiques. En effet, il indique que certains agriculteurs agissent déjà localement pour la restauration des zones humides, et qu'il serait préférable de les consulter avant de solliciter l'intervention de la SAFER, et ainsi éviter de créer des frustrations dans le monde agricole.

Pascal FERCHAUD précise que toutes les informations qui pourront remonter du monde agricole seront profitables à la réalisation de cette action, et que la SAFER est en effet un acteur institutionnel incontournable dans ce type de démarche. Il rappelle toutefois que l'objectif est de ne frustrer personne.

Fabrice THIBAudeau intervient à nouveau afin d'indiquer qu'il est indispensable de commencer par recenser les bonnes pratiques mises en œuvre par les agriculteurs avant d'enclencher un processus d'acquisition foncière qui ne permettrait plus aux agriculteurs de disposer librement de leurs terres.

Pascal FERCHAUD rappelle que l'objectif n'est pas de préempter l'ensemble du bassin versant de la Seudre, ni même les parcelles situées sur le lit majeur, mais d'avoir un programme d'acquisition de zones humides à long terme visant la préservation de milieux dont la nature serait susceptible d'être modifiés par l'Homme, entraînant ainsi une dégradation dommageable pour l'environnement et le fonctionnement hydraulique de la Seudre. Il ajoute que toutes les bonnes pratiques seront bien évidemment mises en valeur et que l'objectif est bien d'agir là où sont justement recensées les mauvaises pratiques.

Fabrice THIBAudeau ajoute qu'en termes de méthodologie et de communication, et c'est un point sur lequel il revient régulièrement, il est nécessaire de procéder de manière prudente vis-à-vis d'une profession qui est constamment montrée du doigt et qui subit chaque jour énormément de pressions. Il ne remet toutefois pas en cause l'enjeu de préservation des zones humides sur lequel la profession agricole est elle aussi mobilisée.

Pascal FERCHAUD rappelle que la manière d’appréhender les sujets est parfois aussi fondamentale que le sujet lui-même, et qu’en effet, les bonnes pratiques du monde agricole seront mises en évidence et puissent servir d’exemple dans le cadre de cette démarche.

Jean-Philippe DAVID ajoute que ce sont des éléments qui sont intégrés à la démarche du SMBS et propose à ce titre que Claire BLONDEL, en charge du Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau (PTGE) de la Seudre, présente rapidement une action en rapport avec cette thématique, laquelle va débiter prochainement.

Claire BLONDEL indique que concernant la zone humide alluviale de la Seudre, un diagnostic préalable va être lancé, afin d’identifier les pratiques sur ce secteur et dégager des pistes de travail pour soit renforcer l’existant, soit accompagner l’évolution. C’est l’IFREE qui accompagnera le SMBS dans cette démarche qui vise à consulter une vingtaine d’agriculteurs volontaires sur le territoire.

Pascal FERCHAUD rappelle que le tableau de bord du SAGE permettra annuellement de suivre l’évolution de l’état de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur la Seudre et ainsi de prendre des décisions de manière beaucoup plus éclairée quant à la gestion de cette ressource. Il demande s’il y a d’autres questions ou remarques sur ce point de l’ordre du jour. Aucune nouvelle question n’est posée.

Pascal FERCHAUD propose à la CLE :

- De valider la proposition de tableau de bord du SAGE Seudre.
- De valider le rapport annuel 2022 du SAGE Seudre.

Résultat du vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Le tableau de bord du SAGE Seudre et le rapport annuel 2022 du SAGE Seudre, sont validés à l’unanimité.

Pascal FERCHAUD indique que le rapport annuel 2022 du SAGE Seudre dans sa version définitive sera adressé aux membres de la CLE à la fin du mois de mars et propose de passer au deuxième point inscrit à l’ordre du jour.

Point n° 2 : Point d’étape sur le PTGE Seudre

P. FERCHAUD donne la parole à C. BLONDEL afin qu’elle présente les éléments relatifs à la validation du volume de départ du Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau (PTGE) de la Seudre.

C. BLONDEL, chargée de mission au SMBS, salue l’assemblée et explique que deux points, en lien avec le PTGE Seudre, seront présentés lors de cette séance. Le premier concerne le volume de départ du PTGE pour lequel elle donnera des éléments de cadrage et des explications sur sa définition pour pouvoir faire ce choix en CLE. Elle ajoute qu’elle fera ensuite un rapide point

d'étape pour présenter l'état d'avancement de l'élaboration du programme d'actions du PTGE. Elle réalise ensuite la présentation suivante :

- Généralités sur le PTGE : portage, comité de pilotage, objectifs, leviers d'actions ;
- Eléments de cadrage relatifs au volume de départ du PTGE : définition, utilité, historiques des volumes (moyennes, maximums, besoins de la profession agricole) ;
- Elle rappelle que le diagnostic du PTGE Seudre avait fait l'objet d'une validation partielle en janvier 2019. L'ensemble du document avait été validé à l'exception la partie 1 relative aux volumes (volumes prélevables et volume de départ en attente) puisque l'Autorisation Unique de Prélèvements (AUP) Saintonge a été attaquée à cette période et les volumes prélevables (Vp) remis en question. Un travail a été porté en 2020-2021 grâce à la mise en place d'un groupe de travail dédié, en lien avec le modèle hydrogéologique Crétacé du BRGM. L'objectif de réévaluation des Vp n'a pas abouti puisque cette étude a permis de se rendre compte que le périmètre d'étude devait être élargi. **Elle indique que le volume de départ choisi par la CLE sera intégré au diagnostic du PTGE qui sera ensuite proposé pour une validation au Préfet en l'état des connaissances.**
- **Présentation des avis des membres du comité technique du PTGE et des membres du bureau de la CLE du SAGE Seudre : s'appuyer sur la demande exprimée par la profession agricole, c'est-à-dire sur le volume d'engagement. Elle rappelle que le volume de départ n'est pas un volume prélevable et que celui-ci englobe bien des volumes prélevés et des volumes économisés grâce à de multiples actions.** Elle ajoute que l'un des arguments émis était celui des plafonds de financement puisque le volume de départ conditionne les financements des actions du PTGE attribués par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

C. BLONDEL demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant ces éléments de présentation.

M. HYVERNAUD, Nature Environnement 17, demande pourquoi ces documents n'ont pas été envoyés en amont de la réunion pour qu'ils puissent être étudiés avant ce choix.

C. BLONDEL explique qu'un bureau de CLE a été organisé en amont pour préparer la présentation. Elle ajoute que si M. HYVERNAUD souhaite avoir plus de temps pour se positionner, elle peut l'exprimer.

P. FERCHAUD appuie sur la pertinence de cette question et pensait que le document avait été envoyé aux membres de la CLE avant la réunion. Il ajoute que cela aurait permis de laisser plus de temps pour réfléchir et s'exprimer ensuite.

C. BLONDEL répond que les documents seront systématiquement envoyés avant les réunions à l'avenir.

P. FERCHAUD ajoute que c'est un réflexe à avoir pour les documents stratégiques comme c'est le cas pour cette séance.

C. BLONDEL répond que si c'est un élément bloquant, et qu'à son sens, M. HYVERNAUD ne peut pas se positionner immédiatement, il faut le dire aux organisateurs.

G. MARY a une question concernant les tableaux proposés, dans lesquels se trouvent des moyennes de consommation. Il s'interroge car le besoin exprimé par les irrigants (volume d'engagement) n'est pas une moyenne.

P. FERCHAUD indique qu'il s'agit d'une représentation de la situation aujourd'hui et non d'une moyenne. Il s'agit du besoin exprimé, à ce jour, par la profession agricole.

G. GOULEVANT, vice-président de l'ASAI Saintonge centre (Association syndicale autorisée des irrigants) et représentant des irrigants sur le bassin de la Seudre, explique, en préambule, qu'il est important de séparer la Seudre amont de la Seudre moyenne et de la Seudre aval car cette unité de gestion quantitative est considérée comme à l'équilibre. Le volume d'engagement y sera identique à celui des consommations et des autorisations. Il rappelle que les deux bassins posant des problèmes quantitatifs sont ceux de la Seudre moyenne et de la Seudre aval pour lesquels l'ASAI Saintonge centre a demandé aux adhérents engagés dans le PTGE quels étaient leurs besoins en termes de volumes d'eau. Il explique que ces derniers se sont engagés financièrement en souscrivant à un volume avec un surcoût à leur adhésion. Il explique que, par ailleurs, il a appelé personnellement les trois quarts de ses 140 adhérents cet hiver pour faire le point avec eux et confirmer le premier retour qu'il avait eu il y a 3-4 ans sur les volumes de 1,6 hm³ pour la Seudre aval et 3,6 hm³ pour la Seudre moyenne. Il précise que le volume de la Seudre amont de 1,74 hm³ n'est pas un volume d'engagement dans le PTGE mais une autorisation et que le volume d'engagement des deux autres unités de gestion était limité au volume maximum autorisé d'une année passée (ne se rappelant plus précisément de laquelle, certainement de 2017). Il ajoute que sur le territoire du bassin de la Seudre, les moyennes consommées sont fortement influencées par la gestion conjoncturelle c'est-à-dire que dès qu'une année difficile se présente (soit approximativement une sur deux), les irrigants font face à des restrictions limitant la consommation. Il poursuit en invitant l'assemblée à regarder le volume maximum sur 10 ans, illustrant une année sans difficulté, et représentant un volume inférieur à ce que la profession demande en volume d'engagement. G. GOULEVANT termine en précisant qu'en 2006, le volume autorisé était de 14 hm³ et que la demande actuelle (Seudre moyenne et aval) est à 5,2 hm³.

P. FERCHAUD répond qu'il est important de ne pas confondre les volumes autorisés et les volumes consommés.

G. GOULEVANT ajoute que le volume d'engagement sera bien un volume autorisé, présent dans la réserve, qui sera optimisé et consommé en fonction des besoins. Il explique que son intervention précédente visait juste à rappeler un historique montrant des volumes à la baisse et précise que les volumes consommés sur 10 ans sont plus représentatifs du potentiel présent sur le territoire et sont supérieurs au volume d'engagement des adhérents de l'ASAI Saintonge centre.

C. THORIN, Nature environnement 17, pose une question d'ordre méthodologique. Elle demande pourquoi sur la Seudre amont, le volume autorisé correspond au volume prélevable. Dans la logique suivie elle comprend que, dans le volume de départ, il y a le Vp auquel est ajouté du potentiel issu de prélèvement hivernaux ou dans des actions d'économies d'eau.

Elle demande pourquoi cette méthodologie est appliquée sur les unités de gestion de la Seudre aval et de la Seudre moyenne et pas sur le bassin de la Seudre amont.

C. BLONDEL répond, qu'à ce jour et comme l'a évoqué G. GOULEVANT, la Seudre amont est considérée comme une unité de gestion à l'équilibre.

C. THORIN demande si des démarches seront engagées sur la Seudre amont.

J-P. DAVID explique que la Seudre amont est un bassin qui est hydrogéologiquement différent des deux autres bassins. Il le présente comme un bassin naturellement intermittent qui, lorsque la nappe « décroche » au printemps, n'est plus affecté par les prélèvements qui sont effectués dans ladite nappe. Il précise que les prélèvements n'ont alors plus d'influence sur le débit du fleuve puisque la nappe ne l'alimente plus. Il termine en indiquant que c'est à ce sens qu'il s'agit d'une unité de gestion considérée comme à l'équilibre.

C. BLONDEL ajoute que cela ne veut pas dire qu'aucune action ne sera proposée sur ce secteur. Les actions, par exemple d'agroécologie, y seront proposées même s'il n'est pas concerné par des projets de stockage.

C. THORIN explique que ce n'est pas elle qui se positionnera pour le vote mais M. HYVERNAUD, et que la question qu'elles se posent dans le choix de ce volume de départ c'est la capacité du milieu à supporter ce prélèvement.

J-P. DAVID rappelle des propos tenus précédemment par C. BLONDEL, et dit qu'il faut bien mesurer l'utilité de ce volume de départ. Il explique que ce volume de départ n'est ni un volume autorisé, ni un volume prélevable, mais une enveloppe maximale, potentiellement finançable par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour du stockage. Ce volume constituera, à terme, et si un chemin de retour à l'équilibre est trouvé (par de l'économie, du stockage, etc.), le point de départ des prochaines autorisations de prélèvement. Pour le moment, ce volume n'est pas un volume autorisé. Selon lui, les implications de ce volume doivent être considérées de façon modérée quant à leur importance.

C. JUTAND, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, rappelle que, comme son nom l'indique, qu'il s'agit d'un volume de départ. Il s'agit de la référence du projet, c'est-à-dire de l'objectif à atteindre en termes de volume. Il explique que ce volume sert à calibrer le programme d'actions : on part d'une situation de départ puis les acteurs dimensionnent des actions pour des économies d'eau, du stockage, de l'agroécologie, de la restauration des zones humides, etc. Le volume de départ n'est donc pas en lien avec ce que pourront supporter demain les milieux. Il constate qu'il y a encore des ambiguïtés et voulait reformuler d'une autre façon les propos déjà énoncés.

J. BAZUS de la DDTM 17, ajoute une précision par rapport à ce qui vient d'être dit. Elle rappelle qu'il y a une déconnexion entre les bassins de la Seudre amont et de la Seudre moyenne. Elle explique que le volume de 1,74 hm³ est issu d'une étude technique anciennement menée dans le cadre de la détermination des Vp. C'est un volume sur lequel il n'y a pas de projet de réserve ou encore de projet de REUT. Elle précise qu'en 2021 l'objectif d'atteinte des Vp était d'arriver à ce volume de 1,74 hm³ sur la Seudre amont et l'autorisation unique de prélèvement repose bien sur ce volume. En revanche, elle explique que sur la Seudre moyenne et sur la Seudre

aval, l'écart était important entre les objectifs de Vp et les volumes actuellement prélevés. Elle ajoute que les études lancées récemment sont toujours en cours et que c'est la raison pour laquelle de nouveaux Vp n'ont pas encore été identifiés et que l'on utilise toujours les anciens. Elle explique que sur ces deux bassins, l'écart entre les Vp et les besoins était tellement important, que pour des raisons économiques, et pour permettre un retour à l'équilibre pas trop brutal, il avait été déterminé que des réserves de substitution devaient permettre de compenser cet écart. Elle revient également sur les travaux réalisés par le groupe de travail « volumes » durant lequel il y a notamment eu des réflexions sur les besoins de la profession agricole à intégrer dans les essais de modélisation. Elle invite le SMBS à donner quelques éléments de précisions sur ce groupe.

C. BLONDEL complète les propos et explique qu'un groupe de travail, mandaté par la CLE du SAGE Seudre, a été lancé en 2020 pour traiter la question des Vp, avec l'appui du modèle Crétacé du BRGM. Elle explique qu'il y a eu, dans ce cadre-là, de nombreux échanges sur les volumes à retenir et à modéliser pour faire fonctionner le modèle. Les volumes d'engagement affichés ce jour ne sont donc pas, en ce sens, nouveaux mais elle indique tout de même qu'il est possible que certains membres de l'assemblée les découvrent. Elle demande à C. THORIN si ces éléments répondent à sa question. Elle conclut ensuite en récapitulant les avis émis sur le volume de départ : celui du comité technique du PTGE, c'est-à-dire, les membres de l'Etat et les financeurs et celui des membres du bureau de la CLE du SAGE Seudre. A ces avis s'ajoutent les réflexions du groupe de travail « volumes » dont les membres se sont mis d'accord pour utiliser les volumes d'engagement.

J. PROU demande des précisions concernant l'expression « retour à l'équilibre » et les moyens pouvant être mis en œuvre pour y parvenir. Il demande si l'agriculture est le seul usage concerné.

P. FERCHAUD explique qu'il faut réfléchir à l'échelle de l'ensemble du bassin et qu'il faut penser le retour à l'équilibre de façon globale.

C. BLONDEL complète ces propos en ajoutant que l'usage agricole est, à ce jour, défini comme la « variable d'ajustement » de ce retour à l'équilibre puisque les prélèvements AEP sont considérés comme à l'équilibre et qu'il n'y a quasiment pas d'industrie sur le territoire.

C. JUTAND pense que, ce qui peut être perturbant dans les discussions actuelles, c'est l'absence de chiffre posé pour l'objectif final à atteindre, c'est-à-dire le Vp. Il rappelle les difficultés rencontrées pour la détermination de cette valeur et explique que l'idée est de partir dans un projet visant à terme l'atteinte des Vp. Il explique que l'idée du PTGE est donc de regarder le volume de départ de 6,94 hm³ et de travailler dans un programme d'actions pour diminuer ce volume et tendre vers le Vp qui, il le rappelle, n'est pas complètement défini aujourd'hui. Selon lui, il est cependant important de commencer à travailler à partir d'une référence de volume pour savoir vers quoi s'oriente le territoire.

En complément, P. FERCHAUD ajoute qu'une période transitoire s'amorce avec un besoin actuel exprimé face à l'équilibre à atteindre et se demande quels moyens peuvent permettre d'y parvenir.

C. JUTAND complète sa réponse pour J. PROU, en expliquant que des actions peuvent aussi être menées sur l'usage eau potable et cite les économies d'eau domestiques, sur les réseaux d'eau potable, etc. Il précise que ce ne sera pas un programme d'actions uniquement agricole et qu'il y aura d'autres volets (milieux aquatiques, eau potable, etc.).

P. FERCHAUD dit que c'est à cela qu'il faisait référence plus tôt. Il ajoute même que l'eau potable devra, et non pourra, être intégrée et que les prélèvements induits devront être examinés. Il évoque également la question des zones humides, des pratiques et celle de la réutilisation des eaux usées traitées. Il conclut en disant qu'il est important d'étudier l'ensemble des solutions pouvant être adaptées à notre territoire.

J. BAZUS, pensant peut-être faire une redite, complète cet échange en rappelant que l'on parle de déséquilibre lorsque les besoins sont supérieurs à la ressource disponible et que ces besoins englobent ceux pour l'irrigation, pour l'eau potable et pour l'industrie. Elle ajoute que l'industrie est effectivement très peu présente sur le territoire mais qu'en revanche les besoins pour l'eau potable sont importants, notamment parce que le secteur est touristique. Elle fait ensuite le lien avec l'importance de travailler sur les économies d'eau en lien avec l'eau potable. Sur la partie des besoins en eau pour l'irrigation, elle précise que le volume de départ sert de référence pour le chemin de retour à l'équilibre. En s'appuyant sur la figure de la diapositive 16, elle explique que le chemin de retour à l'équilibre c'est comme tracer une flèche du volume de départ vers le Vp grâce aux actions d'économies d'eau et de stockage et que ce sont l'ensemble de ces actions qui constitueront le programme d'actions du PTGE Seudre.

J. PROU remercie l'assemblée pour les réponses apportées. Il explique ensuite que les mots « besoins » et « ressource » sont souvent utilisés mais que les besoins des milieux aquatiques ne ressortent pas. Il demande si le volume pour les milieux aquatiques est également calculé et comment ce volume rentre dans l'équilibre global dont parlait plus tôt P. FERCHAUD.

J-P. DAVID explique que le besoin des milieux aquatiques est considéré grâce à l'objectif qui est de tenir le DOE (débit objectif d'étiage) 8/10 années. Il rappelle que le DOE est calculé pour satisfaire les besoins des milieux aquatiques et que c'est par rapport à ce débit-là que les Vp sont calculés. Il en profite pour approfondir un élément cité plus tôt par C. BLONDEL et rappelle que la Seudre fait partie des rares bassins ayant cherché à travailler à partir de la ressource disponible dans le milieu en été et en hiver. Les conclusions auxquelles l'étude en lien avec le modèle Crétacé du BRGM est parvenue n'ont pas été celles auxquelles les acteurs pouvaient s'attendre puisque les prélèvements de la Seudre ne sont pas les seuls à avoir une incidence sur les débits du fleuve. Il ajoute que les prélèvements périphériques sur la nappe du Crétacé ont une incidence sur le bassin ce qui amène les acteurs locaux à devoir réfléchir à une nouvelle échelle, c'est-à-dire à l'échelle de cette nappe. En complément, il explique que les acteurs de la Seudre ne sont plus les seules parties prenantes puisque cela concerne les territoires de l'EPTB Charente voire d'EPIDOR. Il indique que les réflexions avancent mais, qu'à ce jour, il n'existe pas de modélisation permettant de redéfinir des Vp à l'échelle des nappes du Crétacé. Il termine en disant que c'est la raison pour laquelle les co-porteurs du PTGE travaillent avec des Vp issus de la notification du Préfet de 2011.

E. CRETIN intervient sur les pistes d'action en lien avec l'eau potable et émet l'idée d'attribuer des autorisations de permis de construire avec une obligation des propriétaires de mettre des surpresseurs. Selon lui il y a tout un travail à faire sur ce type d'installation.

P. FERCHAUD dit qu'il pourrait effectivement s'agir d'un des éléments faisant partie d'un panel d'actions.

E. CRETIN pense que ce type d'équipement devrait être imposé au niveau des permis de construire pour réduire les consommations. C'est selon lui un travail pouvant rapidement être mis en œuvre pour faire de réelles économies.

J. QUESSON dit qu'il faut augmenter le prix de l'eau au robinet.

J-P. DAVID répond que les communes possèdent un moyen puissant d'agir grâce au PLU dans lesquels il est possible d'inscrire des obligations telles que des installations pour le recyclage des eaux de pluie.

E. CRETIN pense, bien qu'il ne soit pas spécialement pour les PLUi, que c'est un travail à réaliser avec la communauté d'agglomération et que ce type d'obligation devrait se faire à l'échelle de l'agglomération. Il fait le parallèle avec les obligations de création de logements sociaux.

P. FERCHAUD répond être en accord avec E. CRETIN et que cela peut faire partie des éléments pouvant contribuer à aller vers l'équilibre quantitatif.

C. JUTAND revient sur le choix du volume de départ et souhaite apporter un éclairage à la CLE. Il explique que le programme d'actions, visant à passer d'une situation A à une situation B avec des prélèvements à la diminution, constitue la somme des volumes que pourront apporter chaque action, de toute nature, pour arriver à un volume prélevable permettant de respecter le DOE. Pour lui, il y a donc plusieurs choix possibles pour déterminer un volume de départ :

1. soit la CLE choisit une valeur de volume de départ très élevée, sans rapport avec les prélèvements actuels et ne tenant pas compte des efforts déjà faits sur le bassin. Ce choix renvoie à travailler dans le PTGE sur des volumes déjà économisés, ce qui n'est pas pertinent ;
2. soit la CLE retient une valeur de volume de départ très basse, renvoyant par exemple à une année où les prélèvements ont été contraints. Cela signifie que la CLE considère cette situation sans réalité technique et économique comme acquise puisque les irrigants étaient en difficulté. Il ajoute que la valeur à retenir se situe entre ces deux extrêmes pour avoir quelque chose de raisonnable et d'équilibré. Il ajoute qu'au niveau national, l'Agence s'appuie sur une référence donnée par l'Etat sous forme de circulaire indiquant que ce volume ne doit pas dépasser le volume maximal prélevé sur les 10 années antérieures à l'année de validation du PTGE. Il précise que sur les diapositives présentées précédemment, celles-ci montraient une situation à 7,5 hm³ et que le volume d'engagement se trouve en dessous de cette valeur guide nationale.

P. FERCHAUD, en l'absence d'autre intervention, rappelle que les membres de la CLE du SAGE Seudre sont invités à se positionner sur le volume de départ du PTGE Seudre. Il demande si cela convient à tout le monde et s'il peut être procédé au vote à main levée. Il rappelle ensuite que les volumes d'engagement affichés ont fait l'objet de plusieurs réflexions avec le comité

technique, puis avec le bureau de la CLE. Cette proposition est selon lui un bon compromis. Il propose aux membres de la CLE de voter pour le volume d'engagement.

Résultat du vote :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 1

→ *Abstention de Nature environnement 17*

J-P. DAVID demande à M. HYVERNAUD si cette abstention est induite par la non mise à disposition des documents en amont de la réunion ou par les principes précédemment énoncés.

M. HYVERNAUD répond que cela concerne ces deux raisons.

C. BLONDEL reprend sa présentation sur l'élaboration du programme d'actions actuellement en cours de rédaction. Elle explique que l'objectif est de finir cette rédaction pour fin 2023.

C. JUTAND rappelle le contexte d'élaboration du programme d'action en précisant que les réflexions ont commencé en 2017, soit déjà 6 ans. Il explique qu'il y a une volonté de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'Etat d'enclencher des actions concrètes sans attendre de répondre aux incertitudes concernant les volumes prélevables. Ces structures pensent qu'il y a des actions « sans regret » pouvant déjà être menées. **L'idée exprimée ici est donc de valider un programme d'actions avec des actions déjà réalisables et, en parallèle, de mener les réflexions sur les autres actions en lien avec les volumes.** Il indique que le fait de valider un programme d'actions en 2023 rendrait également ces années éligibles à des bonifications d'aides de l'AEAG voir des éligibilités tout court. C'est l'enjeu d'aboutir à un programme d'actions assez rapidement.

P. FERCHAUD répond que le message est bien reçu et indique qu'il est temps de passer à l'acte. Il ajoute qu'il y a une prise de conscience sur la nécessité d'agir et l'insistance de l'AEAG lui donne des arguments supplémentaires pour faire en sorte que des actions concrètes soient réalisées dans les mois et les années à venir. Il dit qu'il sera très actif pour que ce message soit passé.

J. BAZUS explique qu'il s'agit effectivement d'une stratégie partagée par les services de l'Etat et constate la dynamique en place dans le cadre du PTGE. Elle félicite la CLE d'avoir choisi un volume de départ puisque c'est l'une des étapes du PTGE et du maintien de la dynamique.

P. FERCHAUD répond que ce second message est bien reçu également.

C. BLONDEL reprend sa présentation sur les objectifs 2023 et les actions identifiées pour le programme d'actions.

P. FERCHAUD reprend la parole, dit que ces éléments permettent de mieux savoir où on en est dans l'élaboration et rappelle que l'enjeu est majeur. Il propose de passer au troisième point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 3 : Bilan annuel 2022 de l'AEP sur le bassin de la Seudre

Laurent POUZIN rappelle que la disposition GQ3-1 du Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux (PAGD) du SAGE Seudre, indique que : « *La Commission Locale de l'Eau demande au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime de présenter annuellement un bilan de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable sur le territoire du SAGE, auprès de la Commission Locale de l'Eau* ».

Guillaume DAUDENS, du Syndicat départemental Eau17, présente le bilan de la gestion de l'alimentation en eau potable sur le bassin de la Seudre, pour l'année 2022.

Remarques des membres de la CLE sur la présentation :

Un membre de la CLE demande si le forage de Médis utilise les mêmes ressources que ceux de Pompierre et de la Bourgeoisie.

Guillaume DAUDENS répond que le forage de Médis capte la nappe profonde du turonoconiacien à plus de 200m de profondeur, celle-ci étant distincte des autres nappes captées de Pompierre et la Bourgeoisie. Il ajoute que ce forage réalisé sur une nappe captive vient en complément des autres captages, et qu'il ne sera utilisé que si les autres forages dits « abondants », comme le karst de Chauvignac, ne sont plus en capacité de satisfaire pleinement les besoins en eau potable. L'intérêt de globaliser le nombre de forages est bien d'utiliser les ressources les plus abondantes et de préserver les forages profonds et les nappes d'accompagnement de la Seudre.

Françoise DE ROFFIGNAC fait remarquer qu'elle a assisté au Comité interdépartemental de bassin vendredi dernier, et que, sans remettre en cause l'état actuel des nappes souterraines qui vient d'être proposé par Eau17, il lui semble important de nuancer ce constat, du fait que les nappes ne semblent pas toutes se trouver en déficit historique.

Pascal FERCHAUD indique que c'est un sujet important qui doit tous nous préoccuper et qu'il lui semble indispensable de se référer, de préférence, aux relevés réalisés par le Syndicat Eau17 sur le Bassin de la Seudre grâce à un appareillage complet de l'ensemble des nappes captées.

Il ajoute suite à la présentation d'Eau17 qu'il existe en réalité deux principaux préleveurs sur le bassin que sont l'alimentation en eau potable et l'agriculture, et que la responsabilité de la préservation et de la bonne gestion de la ressource en eau incombe à tous.

Il remercie par ailleurs Eau17 pour le travail réalisé depuis plusieurs années afin de sécuriser la ressource en eau potable sur ce territoire et surtout pour les travaux mis en œuvre dans l'objectif de limiter l'impact indirect des prélèvements sur le cours de la Seudre.

Il indique enfin que des projets de réutilisation des eaux d'exhaure pourront aussi contribuer à limiter les prélèvements directs dans les nappes et que c'est bien un effort collectif qui permettra véritablement de mieux gérer et préserver la ressource en eau sur le bassin.

Jacky QUESSON revient sur le fait qu'il a été évoqué dans la présentation, la mise en place de « télérelevés », et demande s'il serait possible d'équiper les collectivités d'un tel dispositif afin de pouvoir suivre régulièrement et facilement la consommation en eau des différents bâtiments communaux notamment.

Guillaume DAUDENS répond que l'exemple de « télérelève » présenté, a été mise en œuvre dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), pour les 30 communes de son territoire. Un appareillage de ce type sur les communes situées en dehors de ce territoire est tout aussi faisable, il suffit d'en faire la demande à son exploitant qui contactera Eau17 afin d'envisager l'équipement de tous les points de livraison identifiés.

Il ajoute qu'une fois les points de livraison équipés, il suffit d'un smartphone et de télécharger l'application associée pour consulter en direct la consommation à ces différents points, et recevoir si nécessaire des alertes lorsque la consommation dépasse les moyennes référencées ou des seuils fixés par la collectivité elle-même.

L'avantage de ce dispositif est d'inciter à réduire le gaspillage, mais aussi de prendre connaissance de fuites potentielles sur le réseau et ainsi d'envisager des interventions pour y mettre un terme.

Jacques LYS intervient afin d'apporter des compléments d'information sur les projets de réutilisation des eaux d'exhaure évoqués précédemment par M. FERCHAUD. Il indique qu'il existe un projet sur la commune de Cozes, concernant environ 100 000 m³, qui permettrait d'irriguer environ 100 ha de culture et devrait aboutir en 2025, ainsi qu'un autre projet sur le secteur La Palmyre-Les Mathes, lequel concernerait environ 4,5 hm³ et permettrait d'irriguer un peu plus de 700 ha de cultures.

Il indique que ce sont des dossiers complexes et longs à mettre en œuvre, et qu'il souhaite que les services de l'Etat accompagnent pleinement ces projets, si possible en accélérant leur mise en œuvre.

Jennifer BAZUS répond que les services de l'Etat suivent avec attention ces projets, et que s'ils peuvent accélérer leur mise en œuvre, ils s'y emploieront. Toutefois, elle précise qu'il existe des délais contraints liés à l'instruction, sur lesquels ils n'ont pas la capacité d'intervenir.

Charlotte RHONE demande s'il est prévu que le travail réalisé par Eau17 sur le territoire de la CARA, soit aussi mis en œuvre sur la rive droite de l'estuaire de la Seudre, au niveau de la Communauté de communes du Bassin de Marennes.

Guillaume DAUDENS répond qu'en effet, il serait intéressant de développer ce même système sur la rive droite de la Seudre, et qu'à ce titre il posera la question au chargé d'opération concerné et informera par la suite la Commission locale de l'eau de sa réponse. Il précise que la CARA est à ce titre un territoire pilote, et que si l'expérience est concluante, en effet se posera normalement la question d'une extension de la démarche à l'ensemble des autres territoires de la Seudre et du Département.

Pascal FERCHAUD ajoute que les résultats présentés aujourd'hui à la CLE concernent en effet principalement le territoire de la CARA qui a pour opérateur le Syndicat Eau17, et qu'il sera nécessaire pour les années à venir de proposer un bilan sur l'ensemble du bassin versant de la Seudre, afin d'accéder à une vision plus globale et cohérente de la consommation en eau potable sur ce territoire.

Laurent POUZIN rappelle qu'il est prévu que le Syndicat Eau17 propose chaque année à la CLE un bilan de l'alimentation en eau potable sur l'intégralité du bassin de la Seudre. Il précise

toutefois que cette présentation était une première, remercie à ce titre Eau17 pour le travail de synthèse et d'explication réalisé, et indique que des compléments seront bien évidemment apportés l'année prochaine afin de proposer à la CLE un bilan annuel complet.

Pascal FERCHAUD propose de passer au quatrième point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 4 : Avis de la CLE

Laurent POUZIN indique que La DDTM17 a saisi la CLE du SAGE Seudre pour avis dans le cadre d'une procédure de demande d'autorisation environnementale concernant les captages d'eau potable de la « Bourgeoisie B3 et B4 », au profit du Syndicat des eaux EAU17.

Laurent POUZIN précise que la proposition d'avis rédigée par le SMBS a été adressée aux membres de la CLE, il y a de cela une quinzaine de jours, afin qu'ils puissent en prendre connaissance au préalable. Il propose par conséquent de procéder uniquement à la lecture de la proposition d'avis formulée à la CLE à la fin de ce document. Il lit la proposition d'avis et conclut en informant l'assemblée que cette demande est conforme aux règles du SAGE Seudre concernées et compatible avec les dispositions du SAGE Seudre concernées. Il propose à la CLE de rendre un avis favorable.

Pascal FERCHAUD demande s'il y a des questions ou remarques sur ce point.

Remarques des membres de la CLE :

Dominique TANTIN intervient pour demander si les nouveaux forages de la Bourgeoisie B3 et B4 vont en effet limiter la pression exercée sur le cours d'eau de la Seudre, étant donné leur proximité immédiate avec cette dernière.

Guillaume DAUDENS rappelle qu'historiquement, il existait deux autres forages sur le site de la Bourgeoisie, nommés B1 et B2, lesquels avaient été mal conçus et isolés, et que de fait, lorsqu'ils étaient exploités, des mouvements d'eau importants étaient constatés entre la Seudre et ces captages, amenant un abaissement du niveau du fleuve.

Il précise que grâce à la mise en exploitation des deux nouveaux captages B3 et B4, les forages B1 et B2 seront isolés et rebouchés dès cette année, et n'auront par conséquent plus aucune communication avec la Seudre.

Il ajoute que les nouveaux forages n'ont pas de connexion directe avec la Seudre : le forage B4 est parfaitement isolé du fleuve, et le forage B3 exploite une nappe captive, donc sans lien direct avec les masses d'eaux superficielles.

Pascal FERCHAUD rappelle qu'historiquement ce problème de connexion entre les captages de la Bourgeoisie et la Seudre, et par conséquent de siphonage du fleuve, avait été identifié par l'APPMA de Saujon et porté à la connaissance de la CLE, laquelle avait demandé auprès de l'exploitant que ce problème soit résolu dans les plus brefs délais.

Il se réjouit dès lors que la CLE ait été entendue et que des travaux d'envergure aient été engagés pour pallier ce problème.

Jacky QUESSON demande quelle est la profondeur des deux nouveaux forages exploités.

Guillaume DAUDENS répond que des pompes ont été installées à 110m de profondeur pour le forage B3, et 20m de profondeur pour B4.

Gaël GOULEVENT indique que des diagnostics vont prochainement être réalisés afin de mettre aux normes les forages agricoles sur la commune de Médis, et demande si une telle démarche est actuellement envisagée sur le site de Pompierre.

Guillaume DAUDENS précise que ce n'est pas son service qui assure la prise en charge de ces projets. Toutefois il informe la CLE que sur le site de Pompierre, Eau17 travaille actuellement à l'instauration des périmètres de protection des captages, que l'enquête parcellaire est en cours, et que l'enquête publique se déroulera au cours de l'année 2023.

Jennifer BAZUS indique que les forages qui font l'objet d'une mise aux normes sont ceux listés dans la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) du Syndicat Eau17, de 2022, et ajoute que cette liste a été rendu publique et qu'elle sera adossée à la demande d'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP).

Gaël GOULEVENT demande si cette liste est à ce jour complète.

Jennifer BAZUS répond que cette liste est complète s'agissant des forages qui vont être mis aux normes, mais qu'en effet elle ne l'est pas concernant les diagnostics à réaliser sur ce point.

Dominique TANTIN demande s'il est possible de se procurer les chiffres relatifs aux volumes prélevés pour l'eau potable pour l'année 2022 sur les sites de la Bourgeoisie et Pompierre, en rapport avec les autres années.

Guillaume DAUDENS répond que tous les volumes prélevés sont recensés et font l'objet d'un bilan annuel dans le cadre de leur exploitation, et qu'il est possible de les transmettre aux personnes et structures qui en feront la demande.

Dominique TANTIN explique que la situation de la Seudre, notamment au niveau des forages de la Bourgeoisie, était catastrophique pendant l'été 2022, et souhaiterait savoir si l'exploitation de ces forages a pu avoir une incidence sur le fleuve.

Guillaume DAUDENS répond qu'à priori les forages de la Bourgeoisie ont été moins sollicités pendant l'été 2022, du fait de l'augmentation des volumes exploités par l'usine de Barzan.

Laurent POUZIN rappelle qu'une fiche-indicateur du tableau de bord du SAGE Seudre concerne spécifiquement cette thématique, et que celle-ci permettra dans un premier temps de s'informer sur les données générales relatives à l'alimentation en eau potable sur le territoire, puis dans un deuxième temps, dès 2024, de proposer un lien direct vers le bilan annuel de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable sur le territoire du SAGE Seudre.

Pascal FERCHAUD invite la CLE à passer au vote concernant l'avis sur la demande d'autorisation environnementale d'exploitation des captages d'eau potable de la « Bourgeoisie B3 et B4 », par le Syndicat des eaux EAU17.

Il propose de suivre l'avis technique du SMBS et de rendre un avis favorable.

Résultat du vote :

Pour : 25

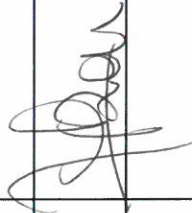














Contre : 0





Abstention : 0


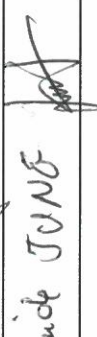



La Commission locale de l'eau rend un avis favorable à la présente demande, à l'unanimité.

Clôture de la séance

Pascal FERCHAUD constate que l'ordre du jour est épuisé, il remercie les membres de la CLE de leur présence et de leur participation, et clôture la séance de la 25^{ème} Commission locale de l'eau du SAGE Seudre.

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux					
Nom	Prénom	Structure	Emargement	Pouvoir	
JUSTINIEN	Rémy	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine			
PROU	Jean	Conseil Départemental de la Charente-Maritime			
ROY	Serge	Commune de Saint Romain de Benet			
GOUGNON	Lysiane	Commune de Sablonceaux			
CHATELIER	Jean-Michel	Commune de Meursac			
GANDEMER	Claude	Commune de Cravans	Excusé		
SERVENT	François	Commune de Nieulle sur Seudre			
PROU	Cyril	Commune de Saint Germain du Seudre			
BERTRAND	Georges	Commune de Champagnolles			
PROTEAU	Guy	Commune de Bourcefranc-le-Chapus			
PAPINEAU	Joël	Commune de Saint Sornin			
MARY	Guy	Commune de Chaillevette			
PORTIER	Myriam	Commune de l'Eguille-sur-Seudre			
OSTA AMIGO	Laurence	Commune de La Tremblade	Excusée (Pouvoir)		
CRETIN	Emmanuel	Commune de Mornac sur Seudre			
GEORGEON	Thierry	Commune de Montpellier de Médillan			
FERCHAUD	Pascal	Commune de Saujon		M. OSTA-AMIGO	
DURESSAY	Julien	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique			
GEAY	Jean	Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge viticole			
QUESSON	Jacky	Communauté de Communes de Haute-Saintonge			
BROUHARD	Patrice	Communauté de Communes du Bassin de Marennes			
LYS	Jacques	Syndicat EAU17			
DE ROFFIGNAC	Françoise	Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde			
PUYON	Alain	EPTB Charente			
BRACHET	Anne	Forum des Marais Atlantiques			

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations					
Structure	Nom	Prénom	Emargement	Pouvoir	
Chambre d'Agriculture Région Nouvelle-Aquitaine					
Chambre d'Agriculture de Charente Maritime	THI BAUDEAU	Fabrice			
Groupement Qualité Huitre Marennes-Oléron					
Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime 17	ARONÉ	Charles			
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine					
Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	ROUET	Flavie			
Fédération départementale des chasseurs de la Charente-Maritime					
Nature et Environnement 17	JEAN VERMOREL	Benjamin			
UFC Que Choisir					
Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge					
Syndicat de la propriété rurale et agricole de la Charente-Maritime					
UNIMA					

Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics					
Structure	Nom	Prénom	Emargement	Pouvoir	
Préfecture de région Occitanie (coordonateur Adour-Garonne)					
Préfecture de Charente-Maritime	BAZUS	Jennifer			
Agence de l'eau Adour Garonne	TOUANI	Christophe + Natulide JUNG			
Délégation territoriale de l'Agence Régionale de la Santé de Charente-Maritime					
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	LALOUÉ	Jean-Nicolas			
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime	ROBERT	Loïc			
Direction Départementale de la Protection des Populations de Charente-Maritime			Executé		
DIRM Sud Atlantique					
DREAL Nouvelle-Aquitaine					
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	LASSUS-DEBAT	Aurélie			
Direction régionale de l'OFB Nouvelle-Aquitaine					

CLE n° 25 du SAGE SEUDRE

13 MARS 2023

ROYAN



ORDRE DU JOUR

CLE du 13 mars 2023



1. **Elaboration du tableau de bord du SAGE Seudre -**
Présentation du tableau de bord finalisé du SAGE Seudre et du rapport annuel 2022
2. **PTGE Seudre -** *Présentation et discussion sur le volume de départ du PTGE - Point d'étape*
3. **EAU 17 -** *Présentation du bilan annuel AEP 2022*
4. **Modification règlement CLE**

Introduction de séance

- ❑ Adoption du Procès-verbal de la CLE n°24 du 14 novembre 2022



- ❑ Modification de l'ordre du jour :
 - Suppression du 4^{ème} point
 - Ajout d'un point : Avis de la CLE

- ❑ CLE souhaite ajouter autre point à l'ordre du jour ?

- ❑ Adoption du nouvel ordre du jour



ORDRE DU JOUR

CLE du 13 mars 2023



1. **Elaboration du tableau de bord du SAGE Seudre -**
Présentation du tableau de bord finalisé du SAGE Seudre et du rapport annuel 2022
2. **PTGE Seudre -** *Présentation et discussion sur le volume de départ du PTGE - Point d'étape*
3. **EAU 17 -** *Présentation du bilan annuel AEP 2022*
4. **Avis de la CLE**

ORDRE DU JOUR

CLE du 13 mars 2023



1. **Elaboration du tableau de bord du SAGE Seudre -
*Présentation du tableau de bord finalisé du SAGE Seudre et du
rapport annuel 2022***
2. *PTGE Seudre - Présentation et discussion sur le volume de
départ du PTGE - Point d'étape*
3. *EAU 17 - Présentation du bilan annuel AEP 2022*
4. *Avis de la CLE*

Tableau de bord et Rapport annuel du SAGE Seudre

Règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) :

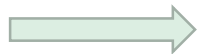
Article 2 : Mise en œuvre et suivi

« ..., Le suivi de l'application du SAGE est effectué par l'intermédiaire d'un **tableau de bord** validé par la CLE. »

Article 16 : Bilan d'activité

« La CLE établit un **rapport annuel** sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE.

Ce rapport est adopté en séance plénière puis transmis au Préfet de Charente-Maritime, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Adour Garonne. »



La CLE doit valider le Tableau de bord du SAGE Seudre (Fiches-indicateurs), ainsi que le Rapport annuel 2022.

Tableau de bord - Echancier

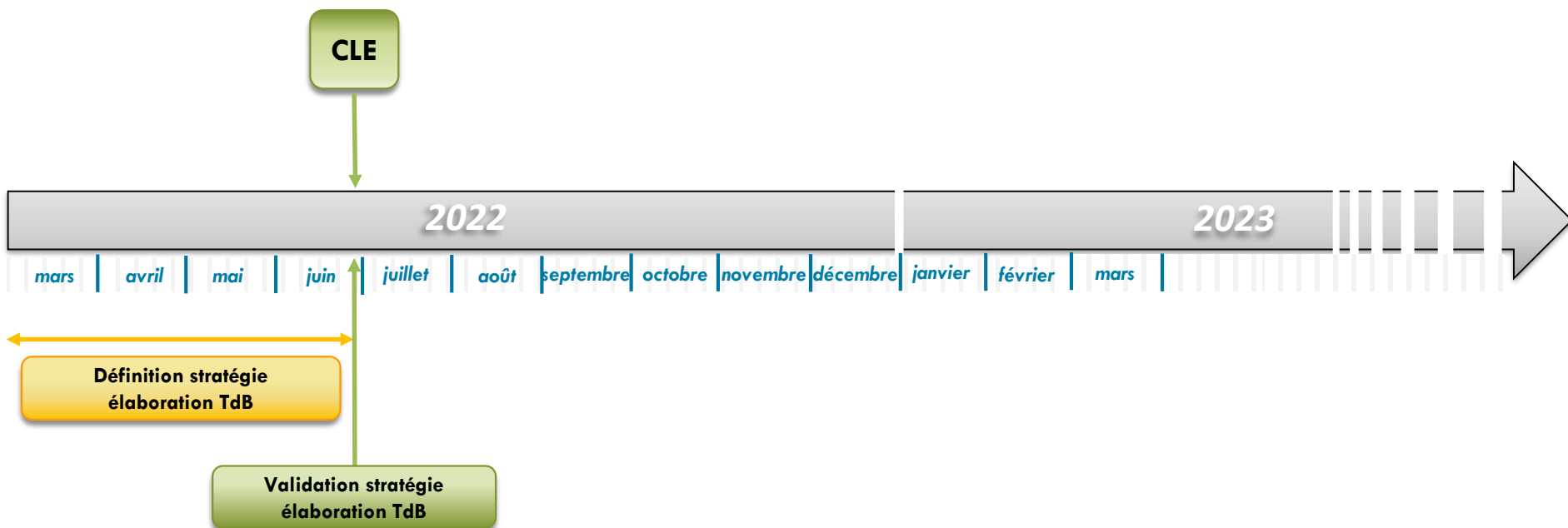


Tableau de bord - Echancier

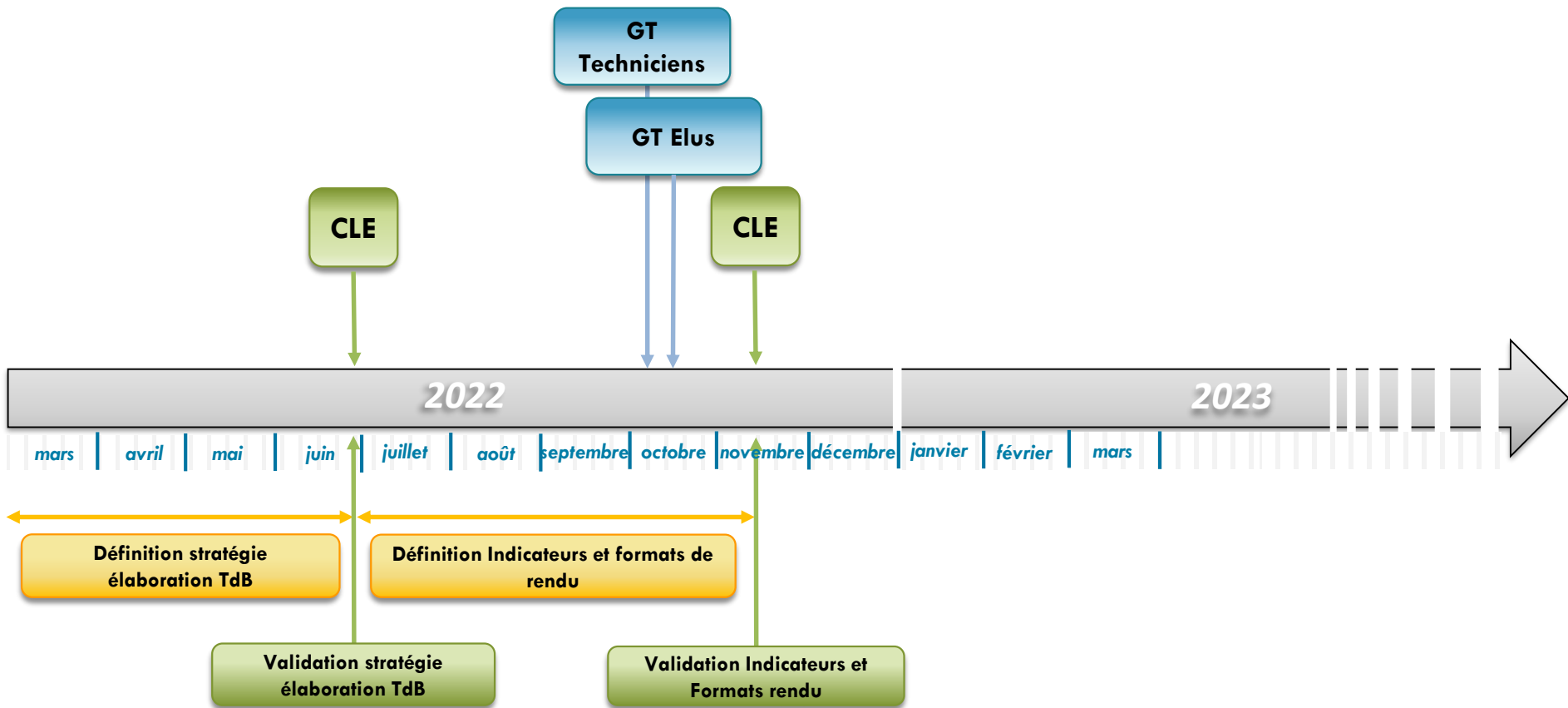


Tableau de bord - Echancier

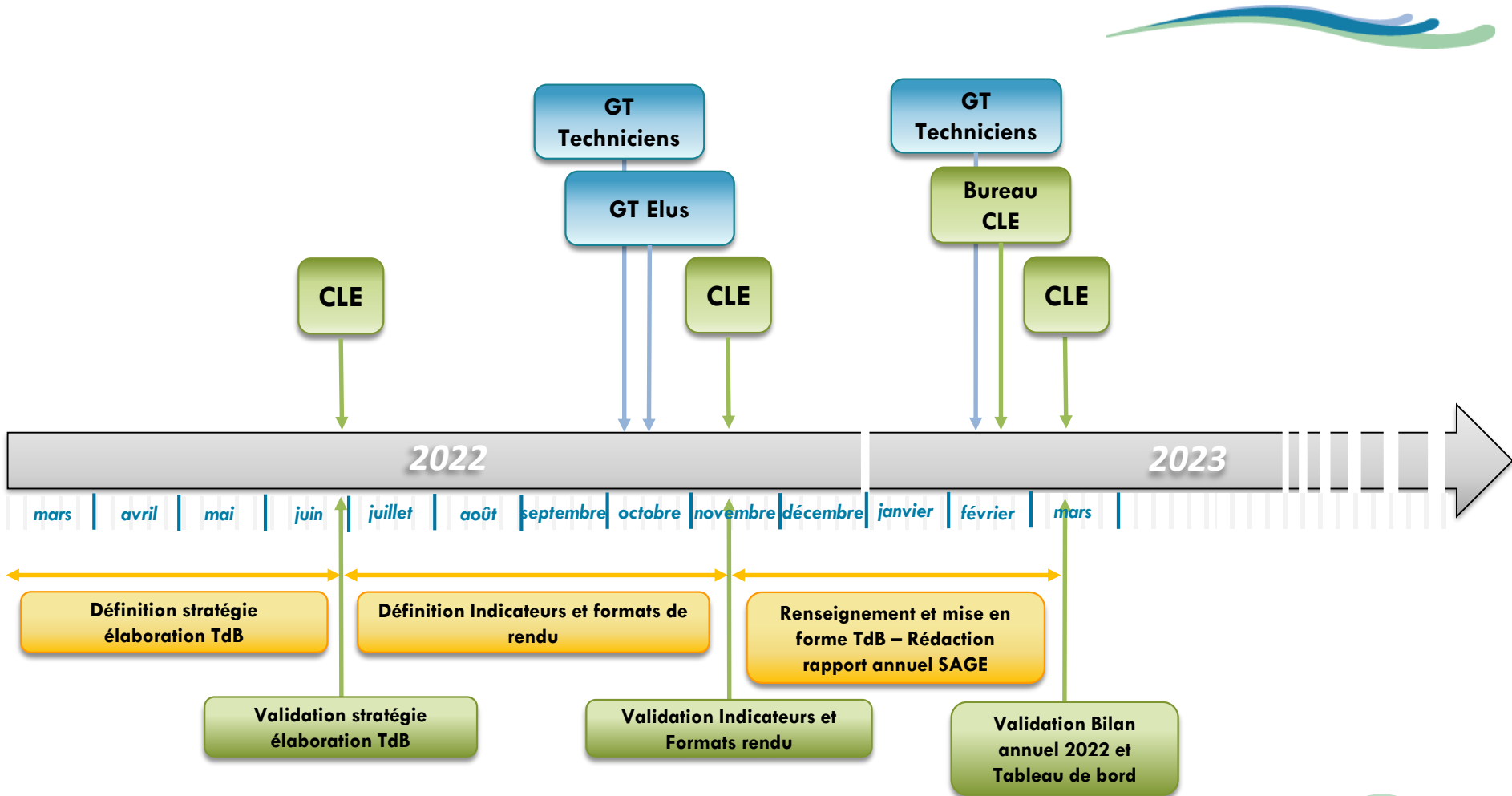


Tableau de bord - Echancier

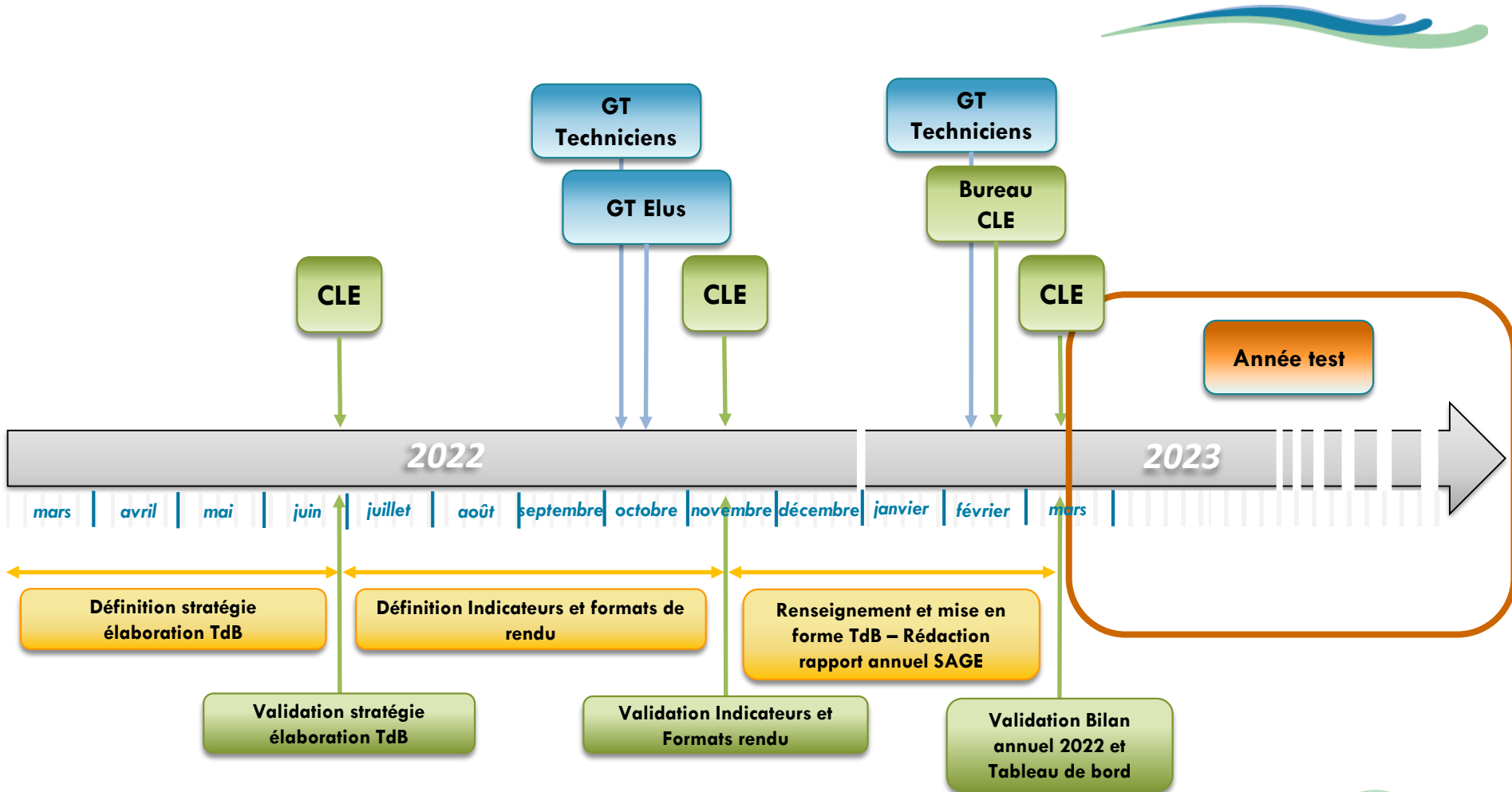


Tableau de bord et Rapport annuel 2022 du SAGE Seudre



Présentation du Rapport annuel 2022 du SAGE Seudre,
incluant les fiches-indicateurs du Tableau de Bord



Tableau de bord et Rapport annuel 2022 du SAGE Seudre



Il est proposé à la CLE :

- ✓ **D**e valider la proposition de tableau de bord du SAGE Seudre
- ✓ **D**e valider le rapport annuel 2022 du SAGE Seudre



Délibération

ORDRE DU JOUR

CLE du 13 mars 2023



1. Elaboration du tableau de bord du SAGE Seudre - *Présentation du tableau de bord finalisé du SAGE Seudre et du rapport annuel 2022*
2. **PTGE Seudre - Présentation et discussion sur le volume de départ du PTGE - Point d'étape**
3. EAU 17 - *Présentation du bilan annuel AEP 2022*
4. Avis de la CLE

PARTIE 2 : PTGE Seudre

RAPPELS



Co-portage PTGE Seudre : SMBS et SYRES 17

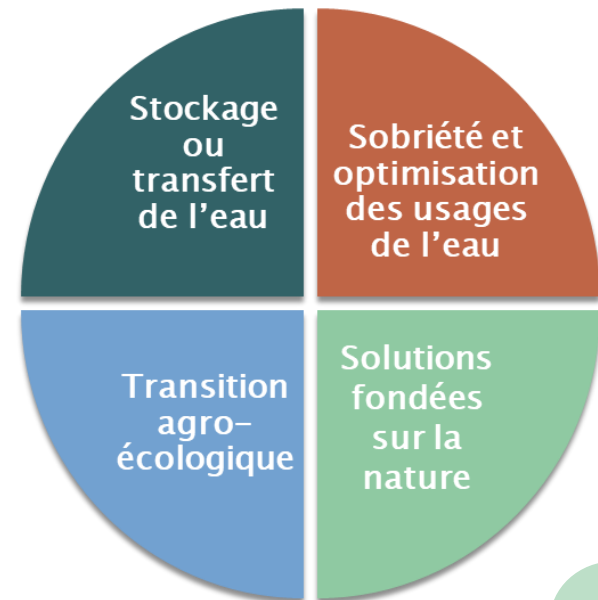
Comité de pilotage : CLE SAGE Seudre (élargie aux parties non membres intéressées pour la co-construction du projet)



Objectif du PTGE Seudre : Elaborer un programme d'actions permettant de résorber le déficit quantitatif du bassin

En intégrant les enjeux de qualité, les évolutions liées au changement climatique, etc.)

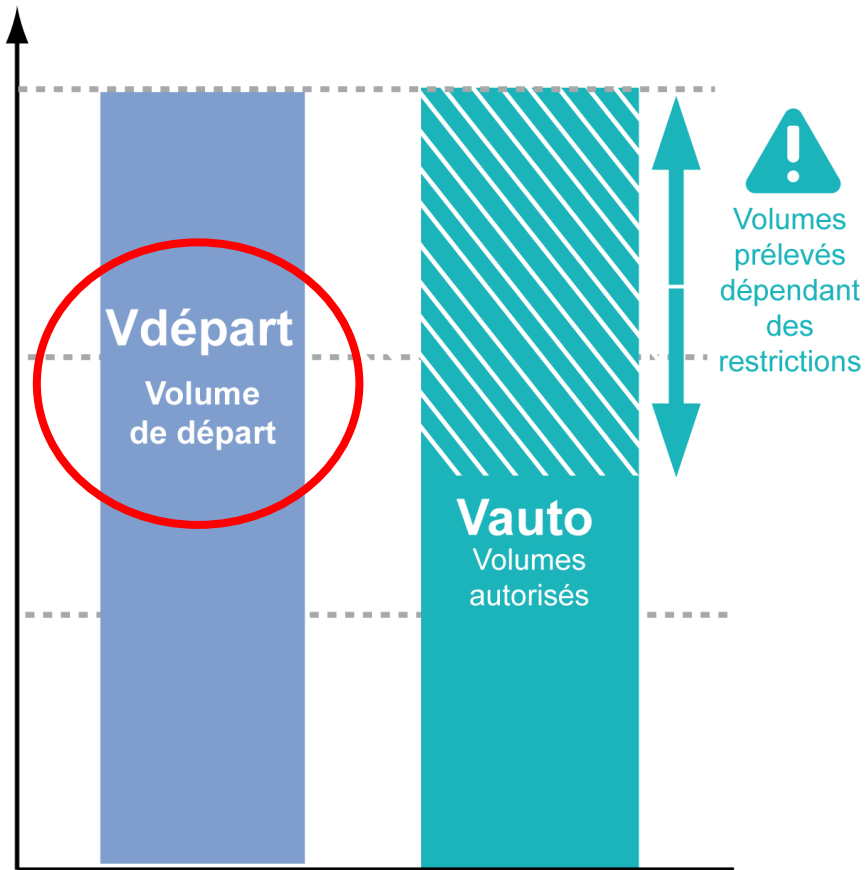
Comment ? → Programme d'actions avec 4 leviers à étudier



PARTIE 2 : PTGE Seudre

Choix du volume de départ

Éléments de cadrage



Le volume de départ sert :

- De point de départ pour atteindre le chemin de retour à l'équilibre (= point de départ pour atteindre des V_p irrigation).
- A conditionner le plafond de financement maximal des actions par l'AEAG.

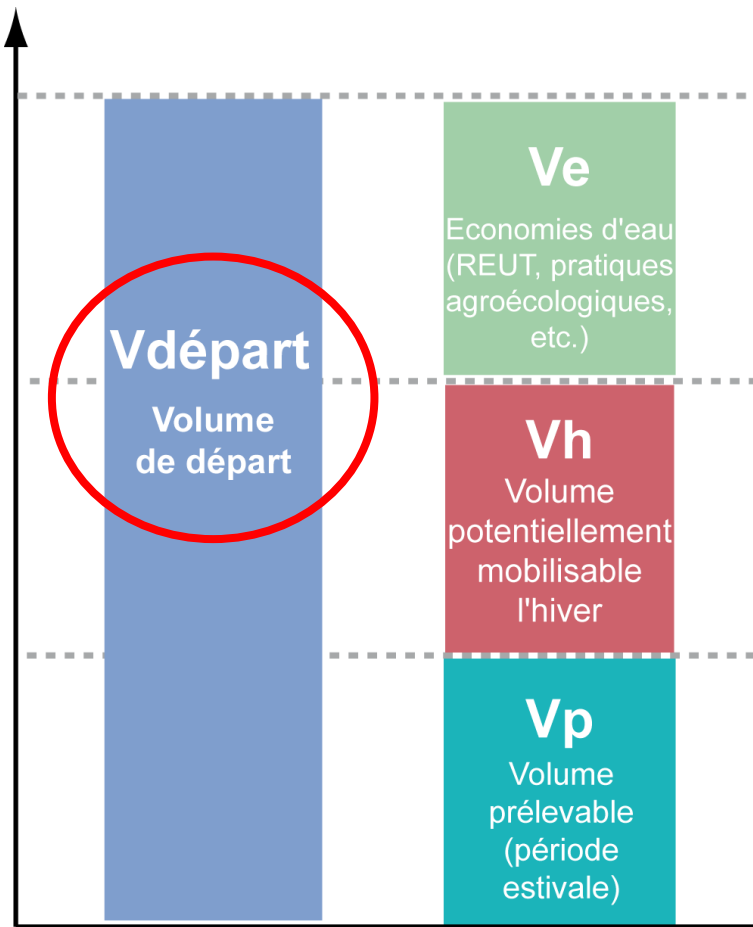
C'est le **volume « plafond » agricole** du PTGE souvent basé sur l'historique de consommation des cinq ou des dix dernières années ou sur les besoins de la profession agricole.

SITUATION ACTUELLE

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Choix du volume de départ

Éléments de cadrage



SITUATION AVEC PTGE

Le volume de départ sert :

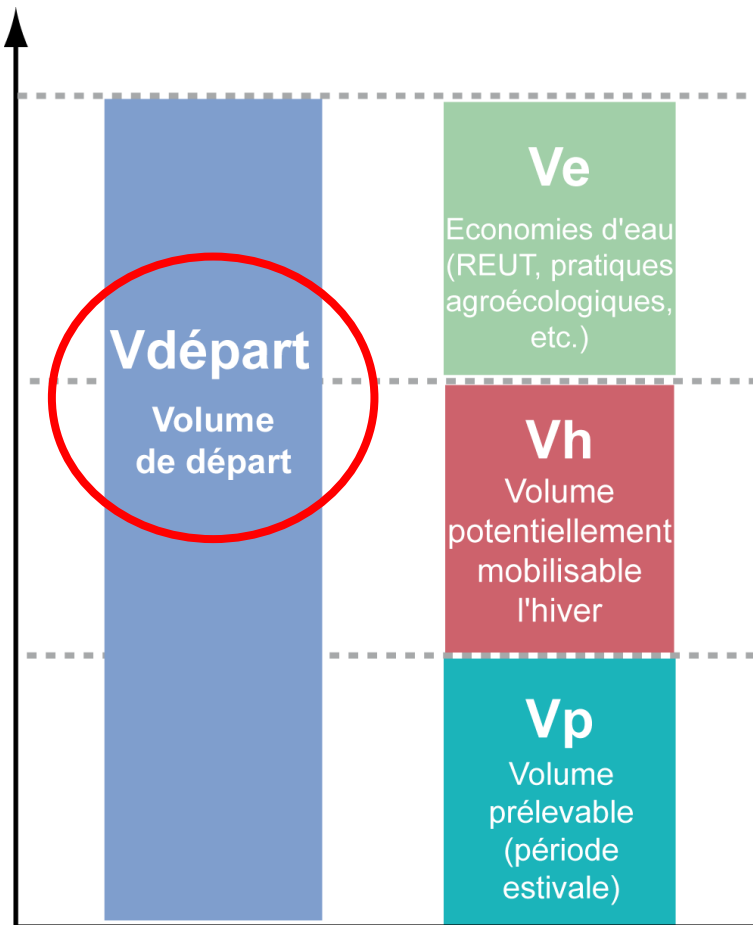
- De point de départ pour atteindre le chemin de retour à l'équilibre (= point de départ pour atteindre des V_p irrigation).
- A conditionner le plafond de financement maximal des actions par l'AEAG.

C'est le **volume « plafond » agricole** du PTGE souvent basé sur l'historique de consommation des cinq ou des dix dernières années ou sur les besoins de la profession agricole.

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Choix du volume de départ

Éléments de cadrage



Le volume de départ sert :

- De point de départ pour atteindre le chemin de retour à l'équilibre (= point de départ pour atteindre des V_p irrigation).
- A conditionner le plafond de financement maximal des actions par l'AEAG.

C'est le **volume « plafond » agricole** du PTGE souvent basé sur l'historique de consommation des cinq ou des dix dernières années ou sur les besoins de la profession agricole.

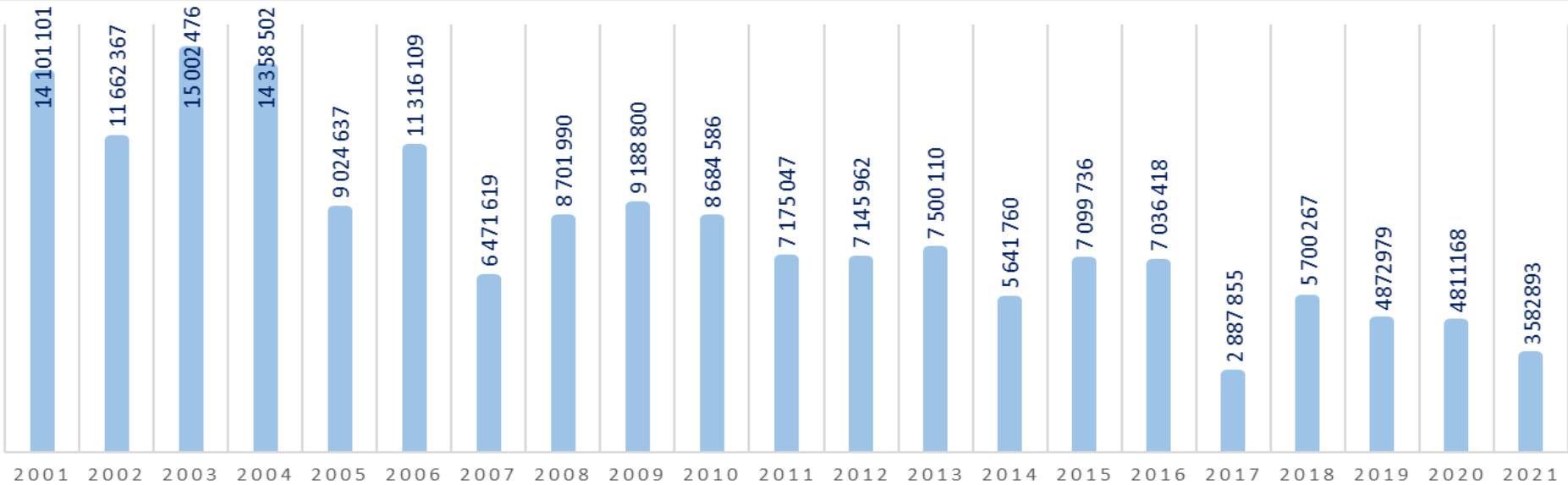


Ce volume doit être intégré au diagnostic du PTGE → demande de validation par le Préfet à suivre.

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Choix du volume de départ

Historique des consommations en m3



10 ans

5 ans

Vconso Max
7,50 hm³
Vconso moyen
5,63 hm³

Vconso Max
5,70 hm³
Vconso moyen
4,37 hm³



PARTIE 2 : PTGE Seudre

Choix du volume de départ

Propositions en millions de m³



Choix par unité de
gestion quantitative!

Seudre aval

Seudre
moyenne

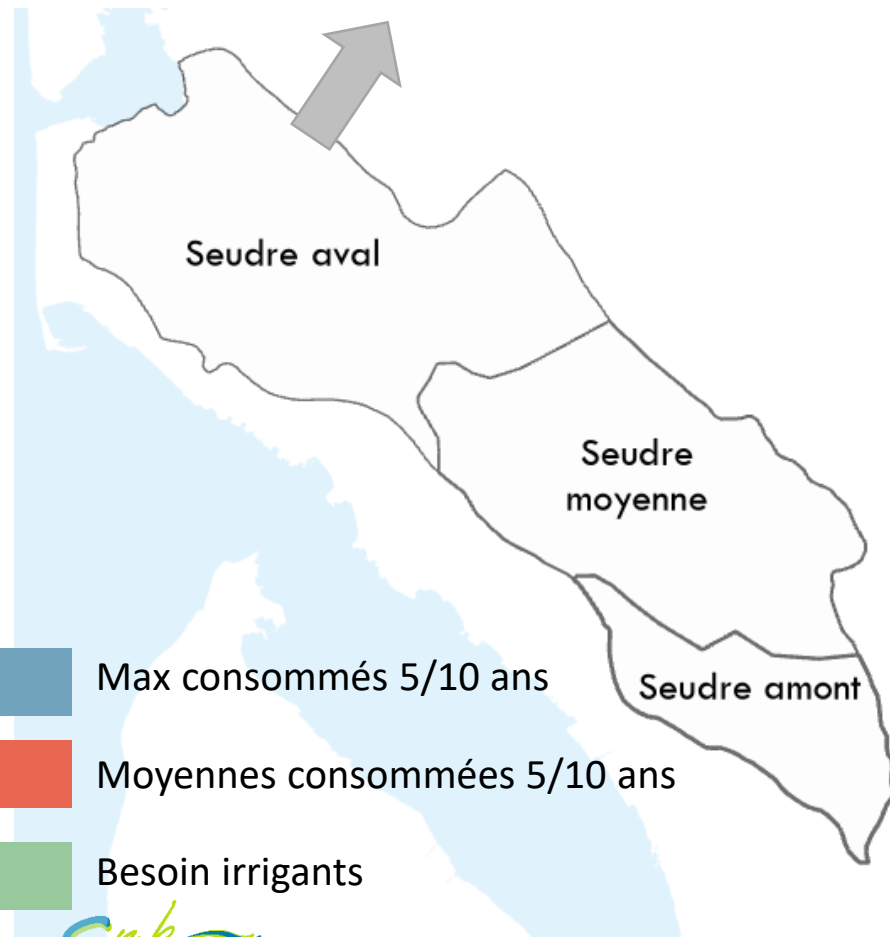
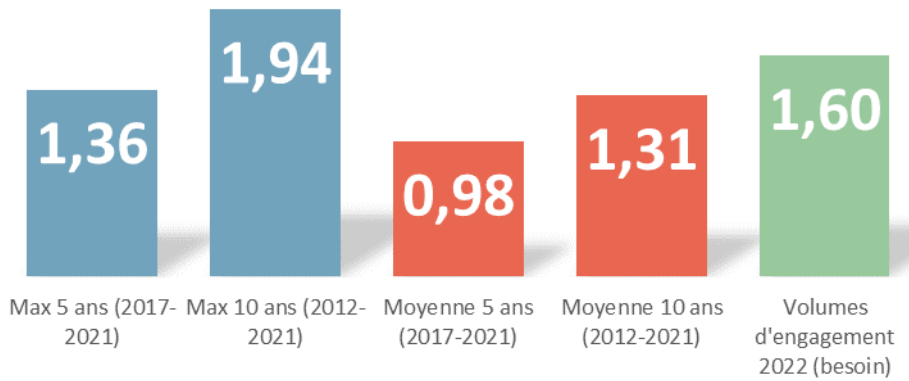
Seudre amont



PARTIE 2 : PTGE Seudre

Choix du volume de départ

Propositions en millions de m³

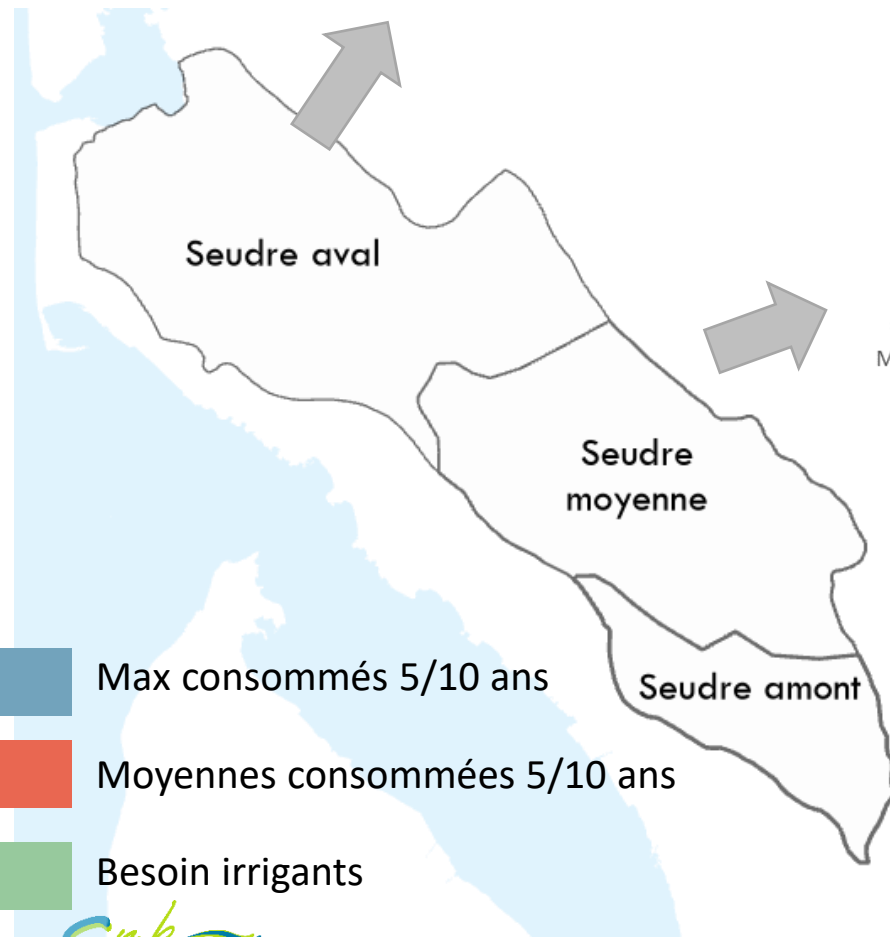
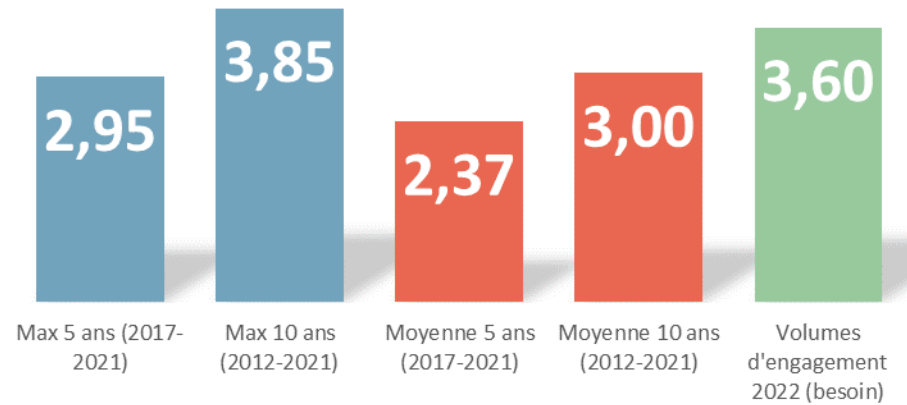
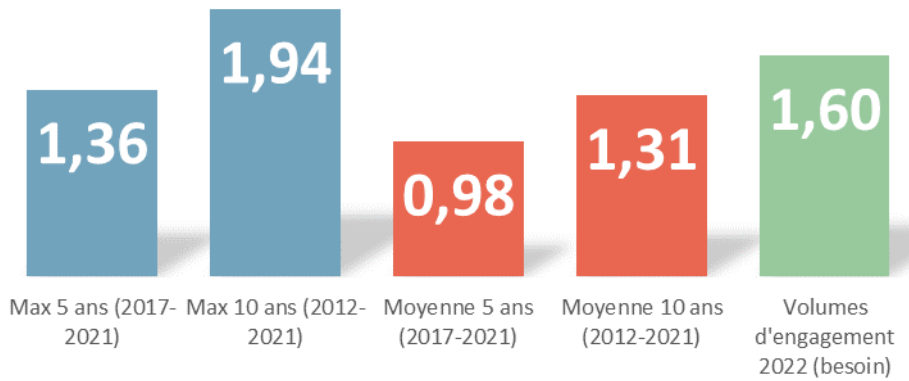


CLE du 13 mars 2023

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Choix du volume de départ

Propositions en millions de m³

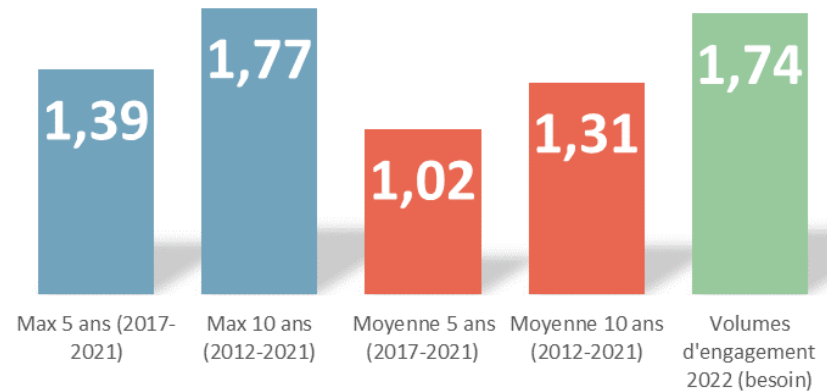
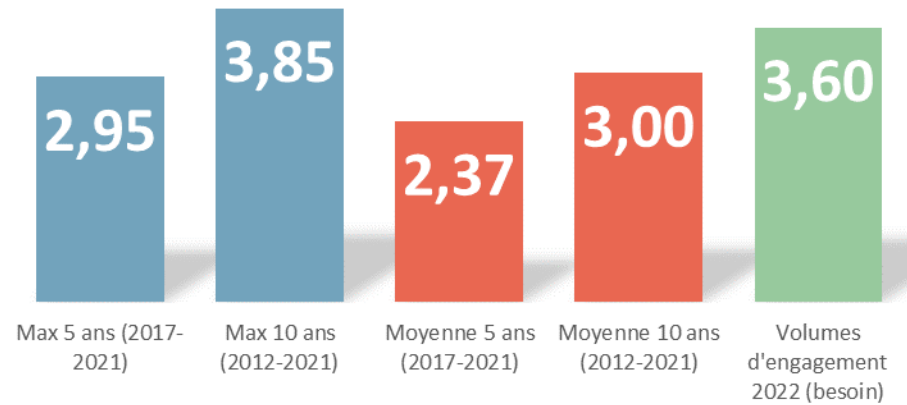
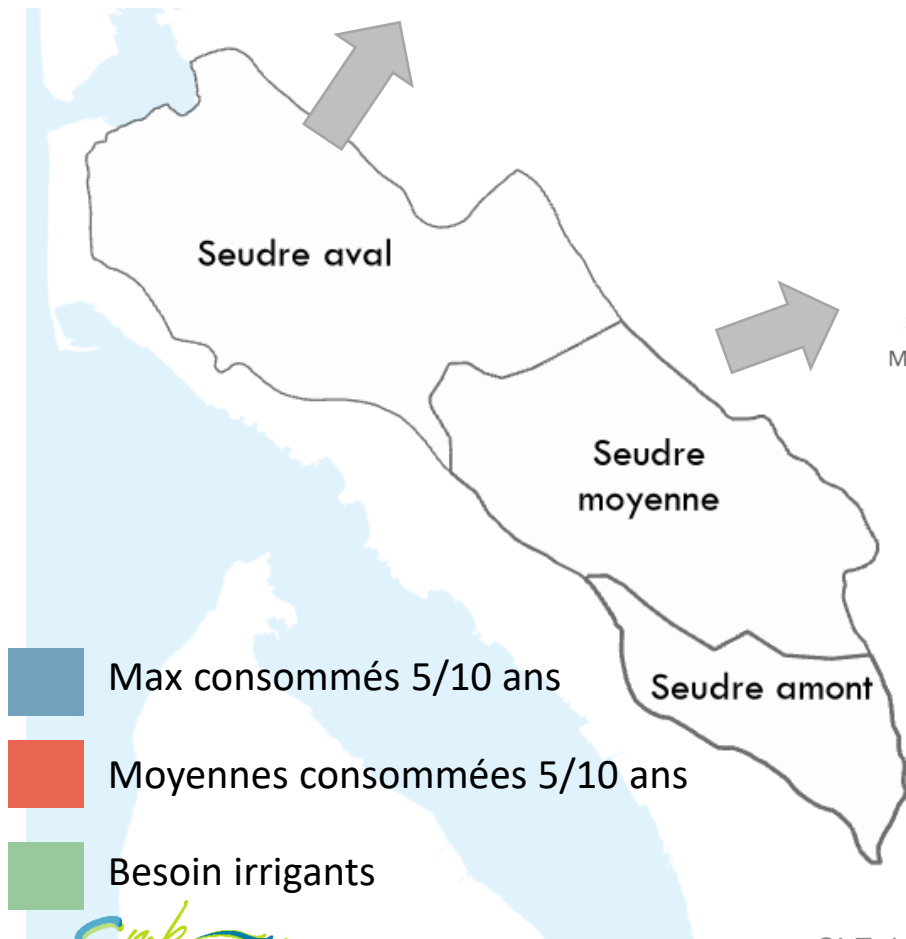
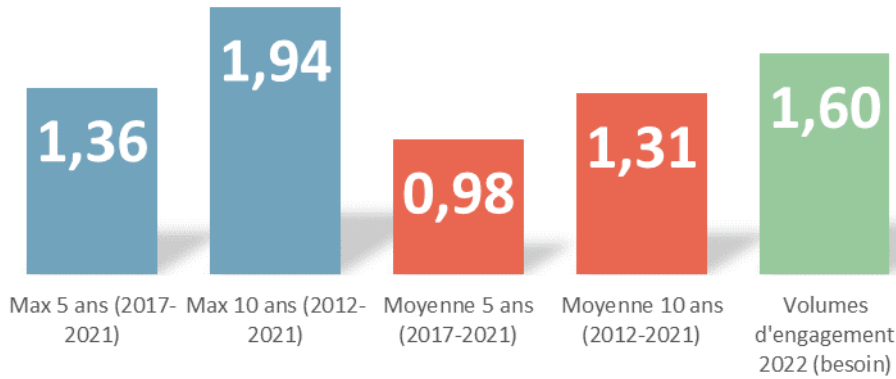


- Max consommés 5/10 ans
- Moyennes consommées 5/10 ans
- Besoin irrigants

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Choix du volume de départ

Propositions en millions de m³



Max consommés 5/10 ans

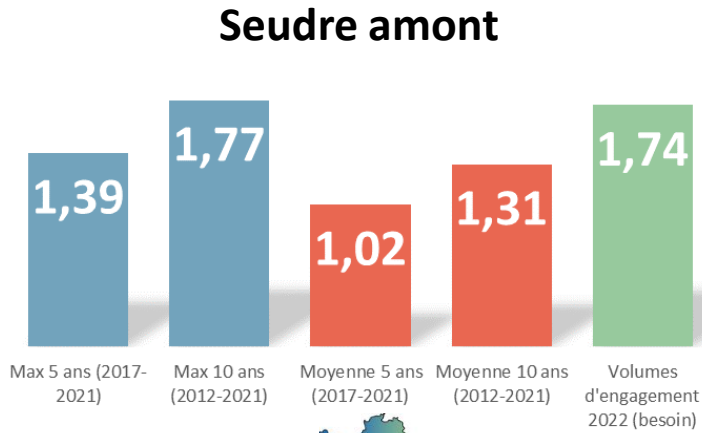
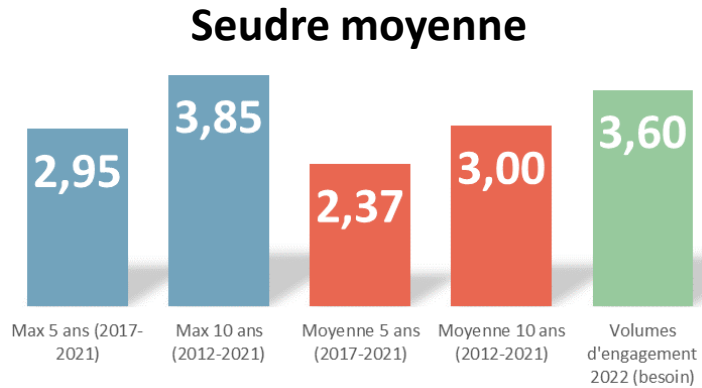
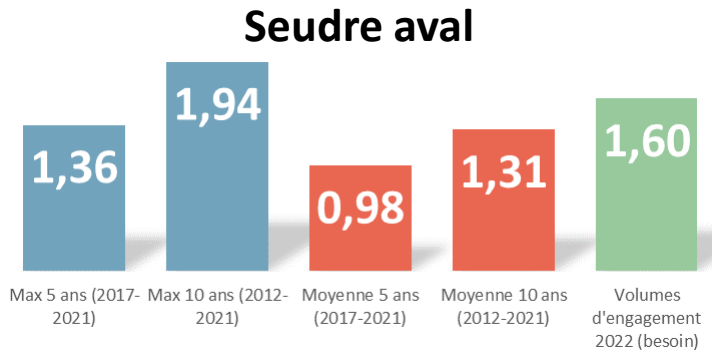
Moyennes consommées 5/10 ans

Besoin irrigants

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Choix du volume de départ

Choix de la CLE (en millions de m³)



$$/!\ V_{\text{départ}} = V_p + V_h + V_{\text{éco}}$$

Proposition des membres du bureau de la CLE

- ➔ s'appuyer sur les besoins des irrigants
- ➔ $1,74 + 3,6 + 1,6 = 6,94 \text{ Mm}^3$

Proposition des membres du comité technique

- ➔ s'appuyer sur les besoins des irrigants
- ➔ $1,74 + 3,6 + 1,6 = 6,94 \text{ Mm}^3$

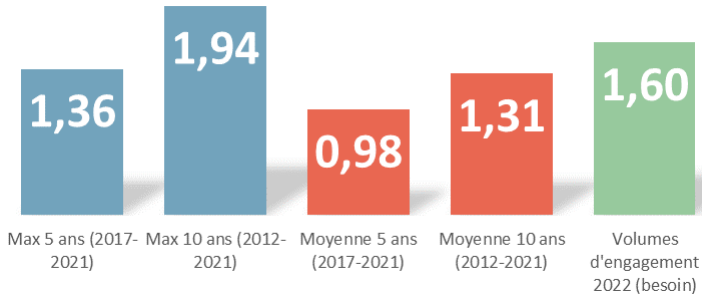


PARTIE 2 : PTGE Seudre

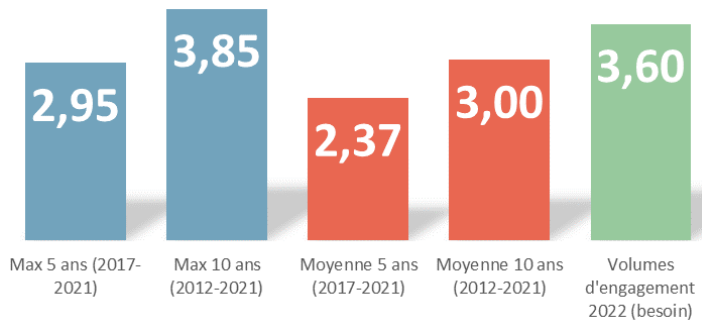
Choix du volume de départ

Choix de la CLE (en millions de m3)

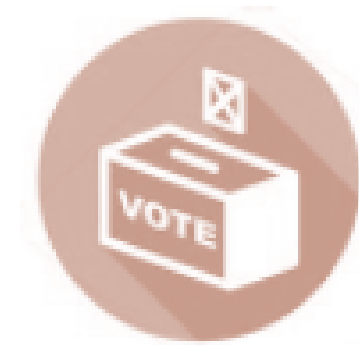
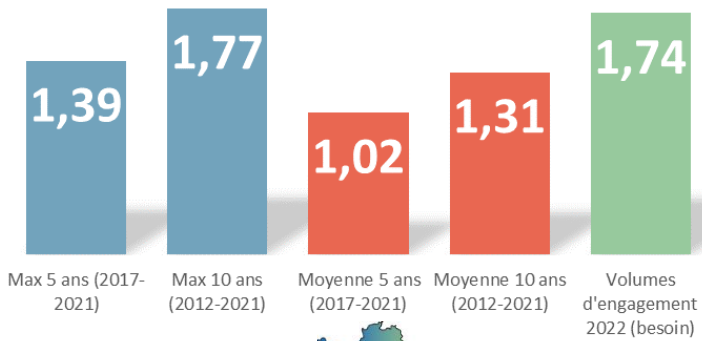
Seudre aval



Seudre moyenne



Seudre amont



**PROPOSITIONS ET VOTE
DE LA CLE**



PARTIE 2 : PTGE Seudre


Point d'étape

Rédaction du programme d'actions



➔ Rédaction des fiches actions en cours avec les parties prenantes.

Objectif : finaliser le programme d'actions, en l'état des connaissances, pour fin 2023

Levier associé	Code et nom de l'action	
	Programmes en lien	
	Contexte de l'action	
	Détails techniques	
	Objectifs et niveau d'ambition attendu : Publics cibles : Durée de mise en œuvre, échéance : Indicateur de suivi : Localisation de l'action : 	
	Plan de financement	
Financeurs	Taux d'aides sur l'animation	Taux d'aides sur le matériel
	Maîtrise d'ouvrage	
	 	
	Partenaires techniques	
Enjeux associés		



PARTIE 2 : PTGE Seudre

Point d'étape

Rédaction du programme d'actions





➔ Rédaction des fiches actions en cours avec les parties prenantes.

Objectif : finaliser le programme d'actions, en l'état des connaissances, pour fin 2023



Présentation et validation des fiches par la CLE



Levier associé	Code et nom de l'action	
	Programmes en lien	
	Contexte de l'action	
	Détails techniques	
	Objectifs et niveau d'ambition attendu : Publics cibles : Durée de mise en œuvre, échéance : Indicateur de suivi : Localisation de l'action : 	
	Plan de financement	
Financeurs	Taux d'aides sur l'animation	Taux d'aides sur le matériel
	Maîtrise d'ouvrage	
	 	
	Partenaires techniques	
Enjeux associés		



PARTIE 2 : PTGE Seudre

Point d'étape

Rédaction du programme d'actions

Levier associé	Code et nom de l'action						
	Programmes en lien						
	Contexte de l'action						
	Détails techniques						
	Objectifs et niveau d'ambition attendu : Publics cibles : Durée de mise en œuvre, échéance : Indicateur de suivi : Localisation de l'action : 						
	Plan de financement						
	<table border="1"><thead><tr><th>Financeurs</th><th>Taux d'aides sur l'animation</th><th>Taux d'aides sur le matériel</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Financeurs	Taux d'aides sur l'animation	Taux d'aides sur le matériel			
Financeurs	Taux d'aides sur l'animation	Taux d'aides sur le matériel					
	Maîtrise d'ouvrage						
	 						
	Partenaires techniques						
	Enjeux associés						

➔ Rédaction des fiches actions en cours avec les parties prenantes.

Objectif : finaliser le programme d'actions, en l'état des connaissances, pour fin 2023



Présentation et validation des fiches par la CLE

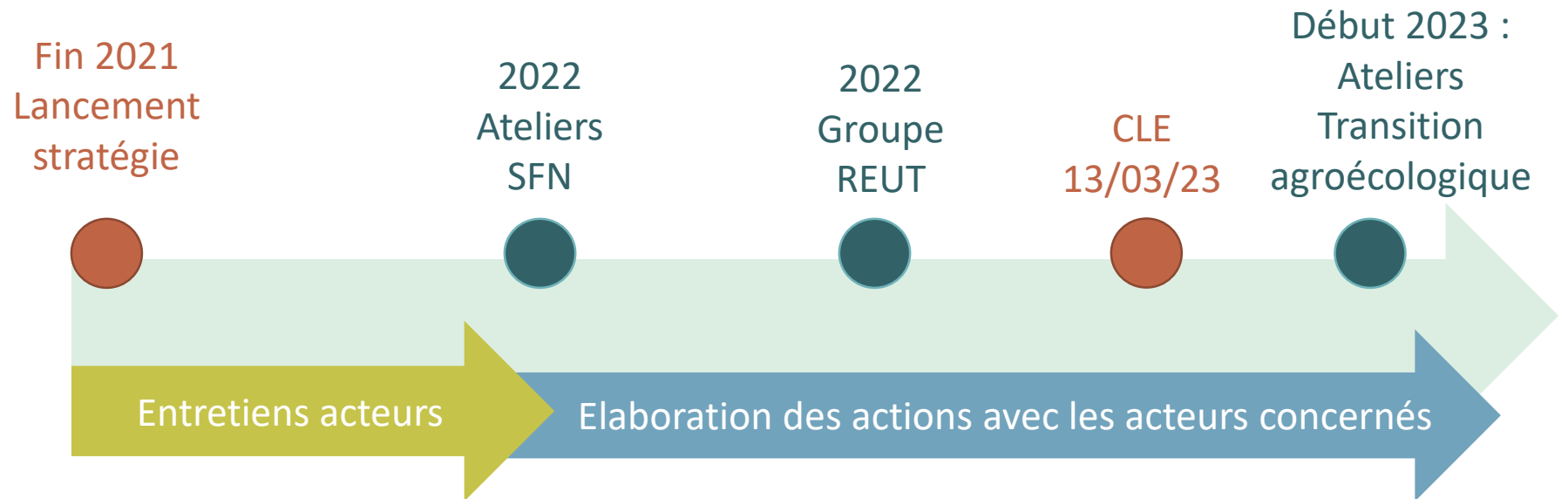


A l'issue, engagement par les parties prenantes (signatures)

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Point d'étape

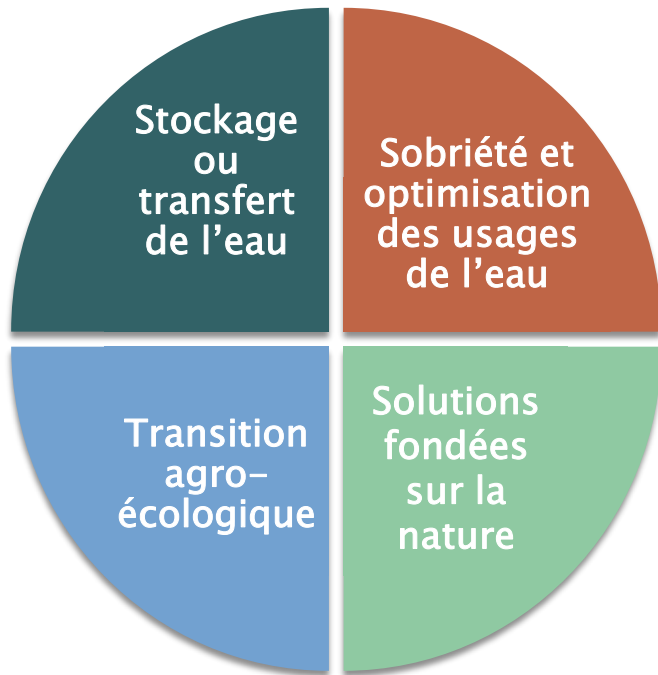
Avancement du programme d'actions



PARTIE 2 : PTGE Seudre

Point d'étape

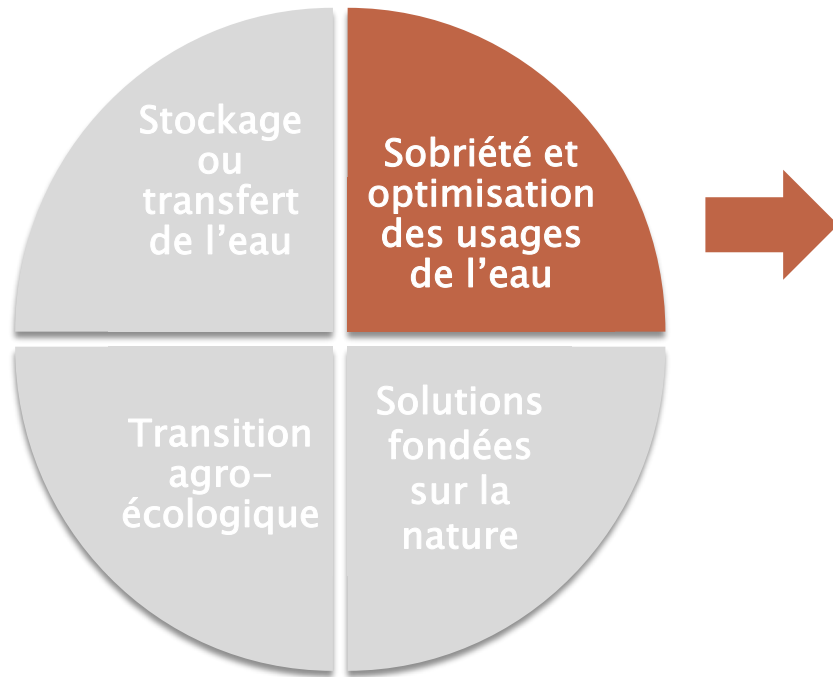
Avancement du programme d'actions



PARTIE 2 : PTGE Seudre

Point d'étape

Avancement du programme d'actions

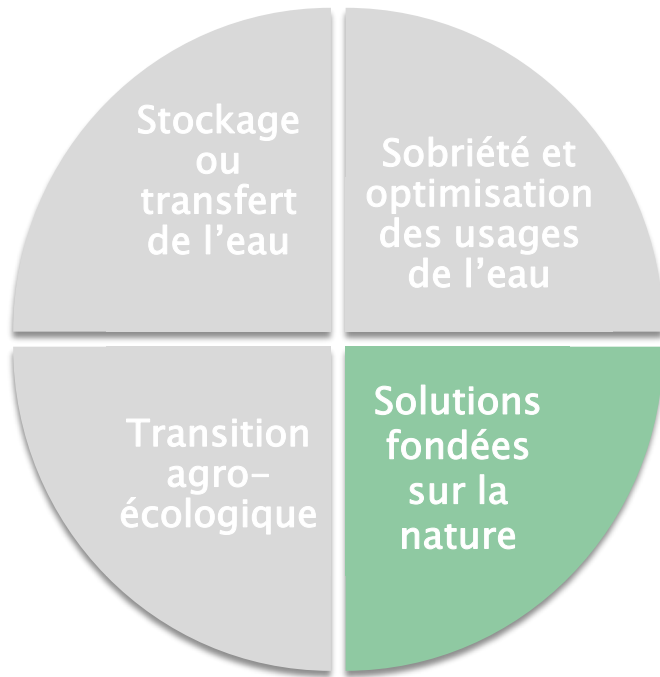


11 actions prédéfinies dont économies d'eau grand public et secteur touristique, REUT, recherche d'autres sources d'eau non conventionnelles, etc.

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Point d'étape

Avancement du programme d'actions

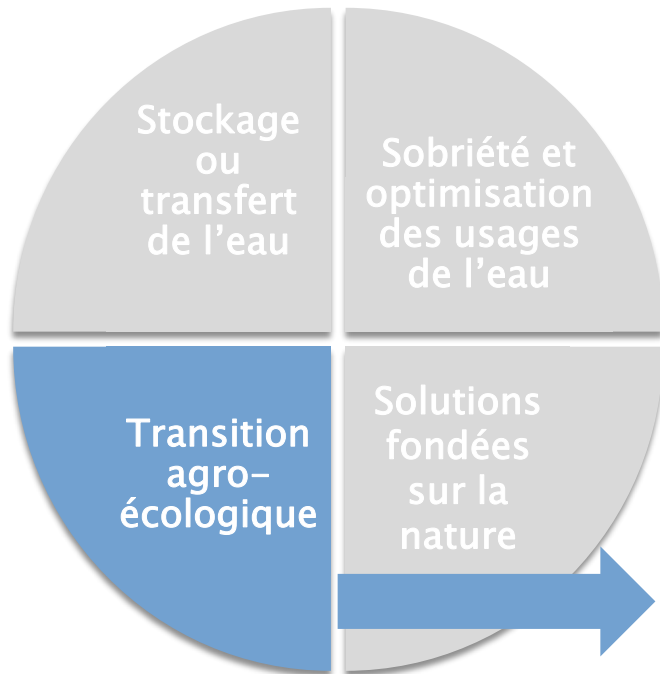


6 actions prédéfinies en lien avec la restauration de la zone humide alluviale, le déploiement de l'ACS et la restauration du maillage bocager.

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Point d'étape

Avancement du programme d'actions



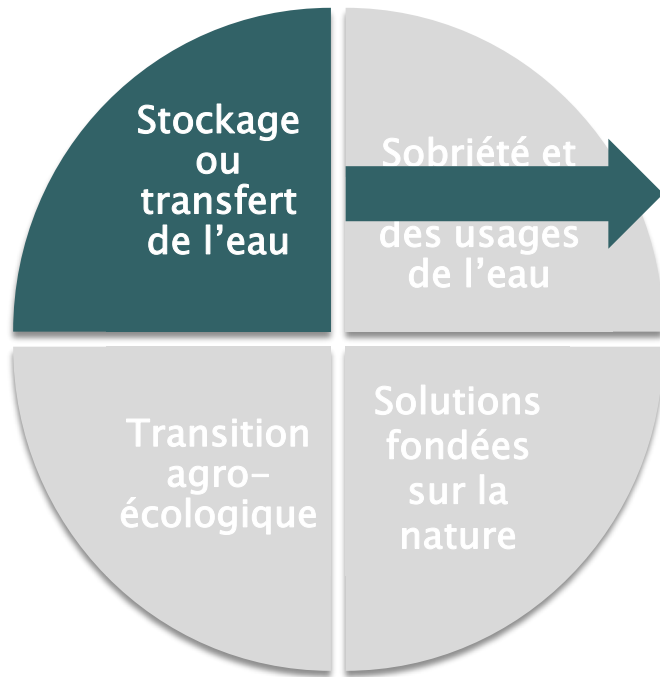
Ateliers en cours

2 actions prédéfinies en lien avec le déploiement de filières économes en eau.

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Point d'étape

Avancement du programme d'actions



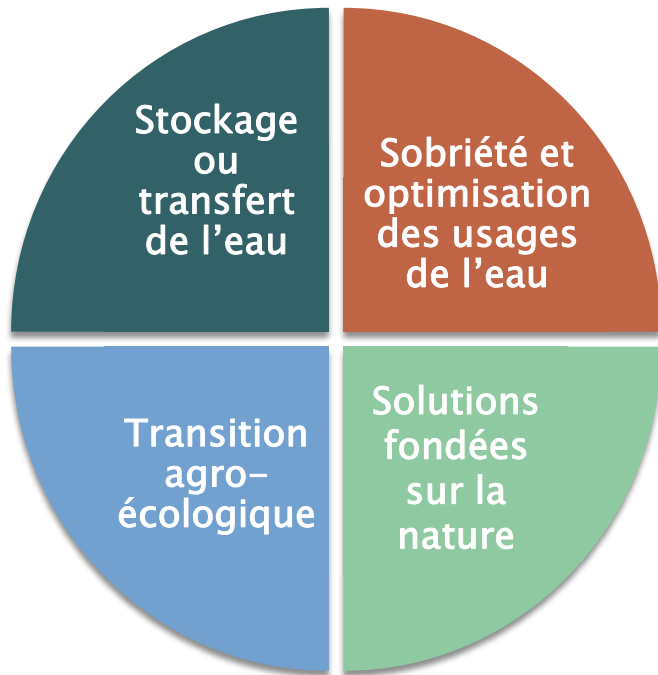
Réflexions en cours

2 actions prédéfinies en lien avec les études sur les volumes prélevables et le potentiel de stockage d'eau hivernale.

PARTIE 2 : PTGE Seudre

Point d'étape

Avancement du programme d'actions



Objectif pour la prochaine CLE →
envoi des premières fiches actions
en amont pour validation en CLE.

ORDRE DU JOUR

CLE du 13 mars 2023



1. *Elaboration du tableau de bord du SAGE Seudre -
Présentation du tableau de bord finalisé du SAGE Seudre et du
rapport annuel 2022*
2. *PTGE Seudre - Présentation et discussion sur le volume de
départ du PTGE - Point d'étape*
3. **EAU 17 - Présentation du bilan annuel AEP 2022**
4. *Modification du règlement de la CLE*

Intervention du Syndicat des eaux 17



Disposition GQ3- 1 : Veiller à la cohérence de l'organisation de l'alimentation en eau potable avec les objectifs de préservation de la ressource

« La Commission Locale de l'Eau demande au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime de présenter annuellement un bilan de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable sur le territoire du SAGE, auprès de la Commission Locale de l'Eau. »



ORDRE DU JOUR

CLE du 13 mars 2023

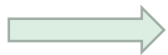


1. *Elaboration du tableau de bord du SAGE Seudre -
Présentation du tableau de bord finalisé du SAGE Seudre et du
rapport annuel 2022*
2. *PTGE Seudre - Présentation et discussion sur le volume de
départ du PTGE - Point d'étape*
3. *EAU 17 - Présentation du bilan annuel AEP 2022*
4. **Avis de la CLE**

Avis de la CLE



Demande d'autorisation environnementale relative à une demande de « Prélèvement pour la l'alimentation en eau potable sur les captages « La Bourgeoisie B3 et B4 » sur la commune de Saujon », par le Syndicat Eau 17.



Présentation de la proposition d'avis à la CLE

Avis de la CLE



Il est proposé à la CLE :

- ✓ *De valider la proposition d'Avis*



Délibération

Merci de votre attention

Pour contacter les agents du Syndicat mixte du bassin de la Seudre :

Jean-Philippe DAVID

Tel : 05 46 22 19 73

sage@fleuve-seudre.fr

Laurent POUZIN

Tel : 05 46 39 64 78

laurent.pouzin@fleuve-seudre.fr

Claire BLONDEL

Tel : 05 46 39 64 92

pom@fleuve-seudre.fr

Yann DAVITOGU

Tel : 05 46 90 89 75

yann.davitoglu@fleuve-seudre.fr

Ségolène FAY

Tel : 05 46 39 64 91

papi@fleuve-seudre.fr

Morgan BOYER

Tel : 05 46 39 64 93

alabri@fleuve-seudre.fr

Mélodie PIERRONNET

Tel : 05 46 39 64 94

melodie.pierronnet@fleuve-seudre.fr

www.sageseudre.fr





eau17

Votre service public de l'eau

CLE SAGE SEUDRE 13 03 2023

Rappel des orientations du schéma départemental d'alimentation en eau potable

Conclusions extraites de la révision du schéma départemental (Mars 2016, page 52 (3,2,5 Scénario retenu sur le secteur 6 du Pays Royannais (presqu'île d'Arvert))

- Réalisation d'un schéma directeur AEP sur le secteur CARA : **fait (2016-2018)**
- Gain potentiel par amélioration des performances réseaux + 1000 m³/j : **en cours**
- Mise en œuvre de nouveaux stockages (+ 4 à 6000 m³), mobilisables en pointe : **en cours**
- Volumes prélevés sur le champ captant de Pompierre Bourgeoisie devant faire l'objet d'une validation (études et investigations à mener) : **en cours (périmètres de protection, nouveaux ouvrages (Bourgeoisie) et ouvrages réhabilités et diagnostiqués (Pompierre))**
- Réflexions à engager sur les potentiels supplémentaires envisageables pour les ressources karstiques de Chauvignac – Royan et les forages de Royan (Marché de Gros et St Pierre) : **en cours.**
- Recherches, mise en exploitation de nouvelles ressources souterraines complémentaires notamment à Medis : **en cours.**

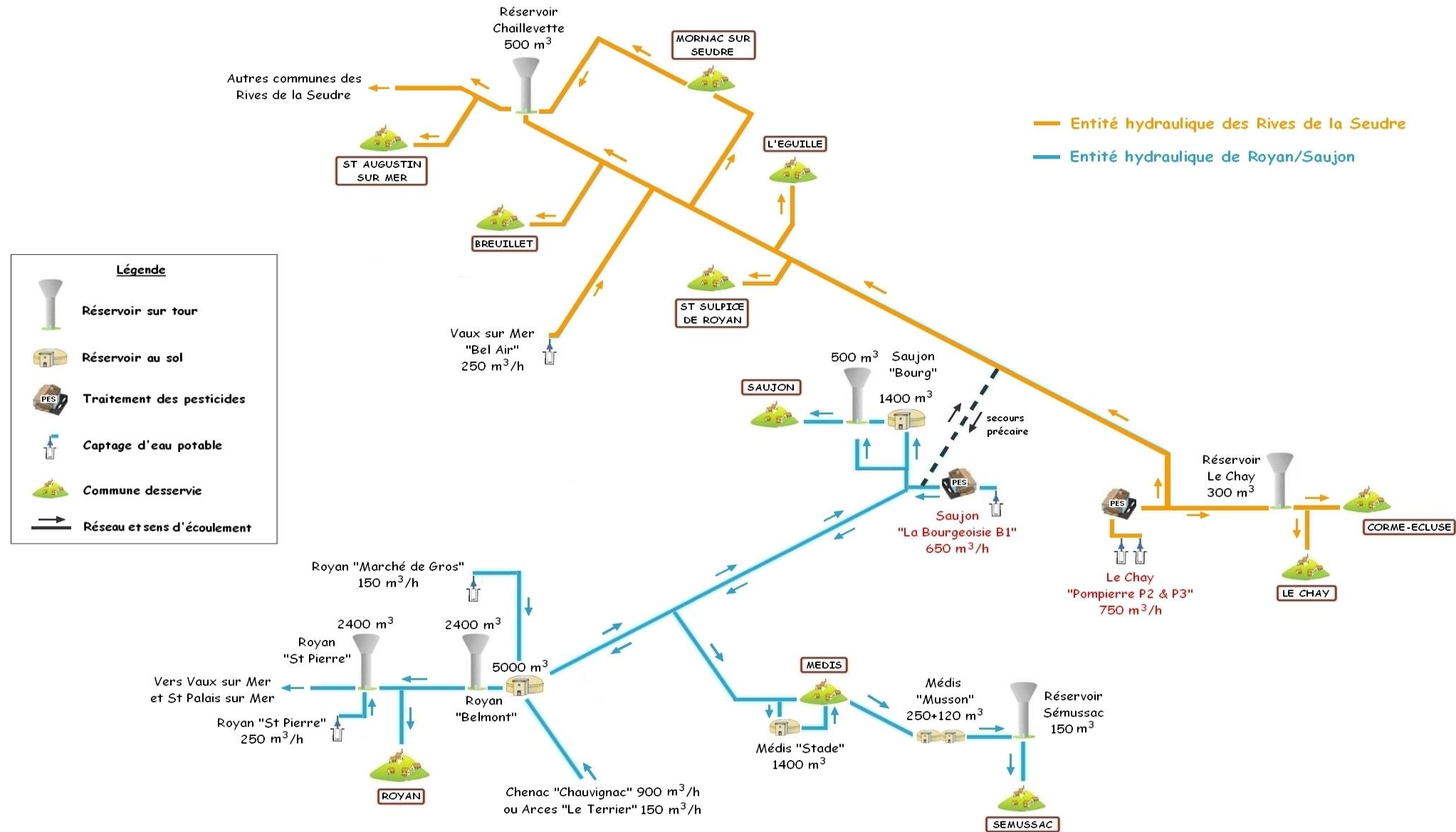
Historique :

- 2014 : la CARA délègue la compétence AEP au SDE17
- Les Enjeux prioritaires :
 - Restaurer rapidement une sécurité d’approvisionnement (crise août 2011, turbidité / Chauvignac)
 - Etablir un diagnostic sur la production, le stockage et la distribution et dégager des perspectives d’investissement jusqu’en 2030
- Les Actions menées :
 - Construction de l’Usine de Barzan (2016) – 900 m³/h
 - Réalisation du forage de Médis (2016) – 450 m³/h
 - Réalisation du forage Bourgeoisie B4 (2017) – 450 m³/h
 - Restitution du schéma directeur (2017-2018)
 - Restitution de l’étude pour l’optimisation du forage de Médis (2017-2018)
 - Réalisation du forage Bourgeoisie B3 (2018) – 150 m³/h
 - Diagnostic des forages P2 et P3 Pompierre (2018)
 - Programmes annuels de renouvellement de réseaux AEP (distribution et feeders)
 - Programme « Construction de stockages, équipements et raccordements de forages, secteur CARA » (estimation opération 16 millions d’euros, premiers travaux 2024-2025)

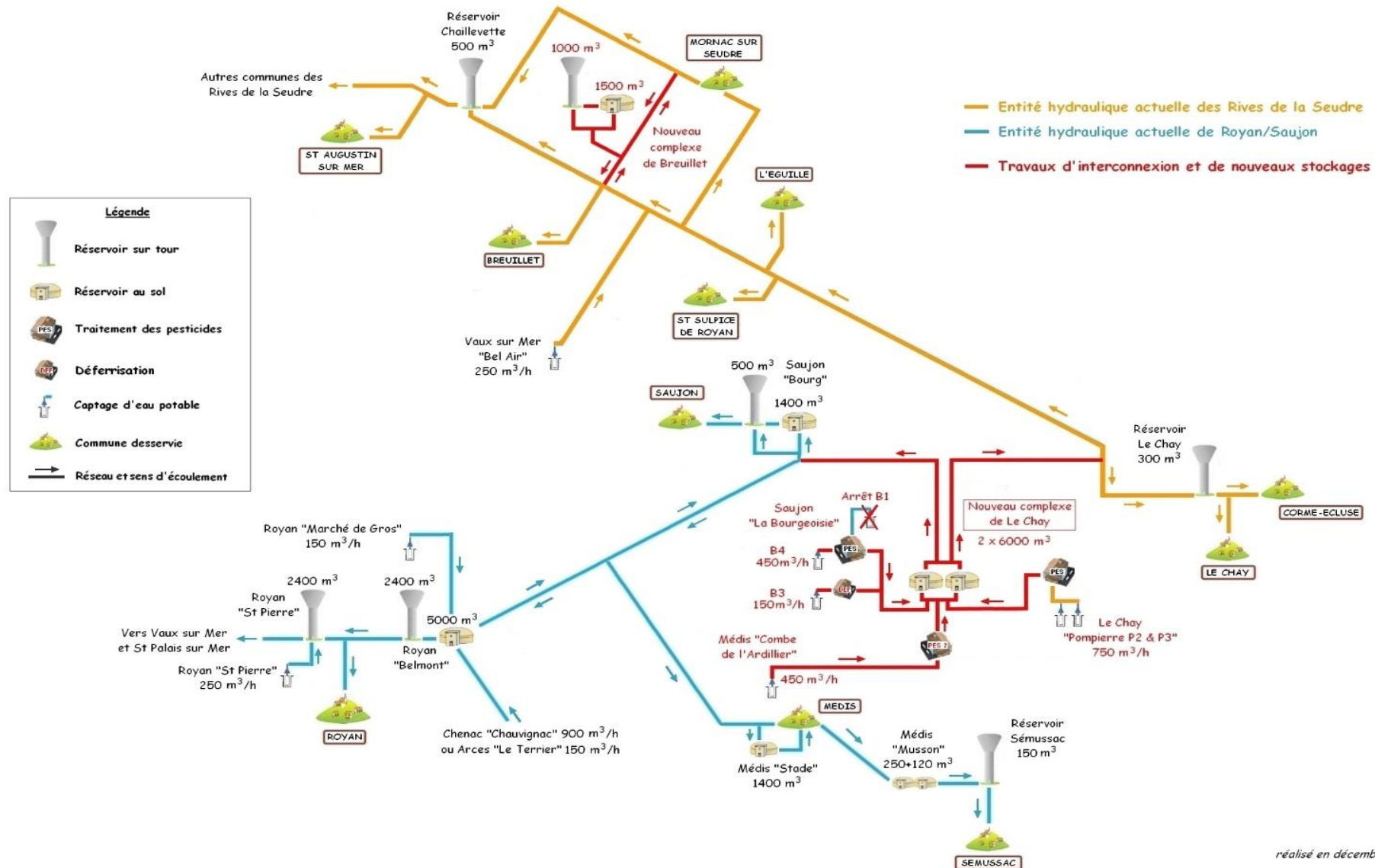


Avancement du projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du pays royannais

Alimentation en eau potable des entités hydrauliques Rives de la Seudre – Royan, fonctionnement actuel



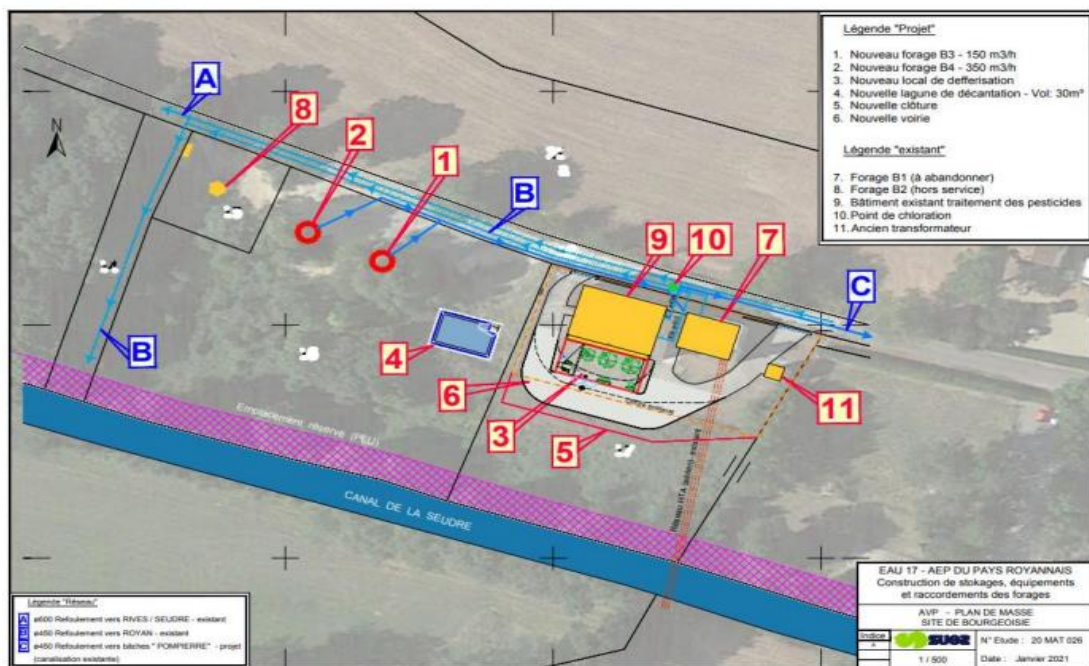
Alimentation en eau potable future des entités hydrauliques Rives de la Seudre – Royan, fonctionnement projeté



réalisé en décembre 2018

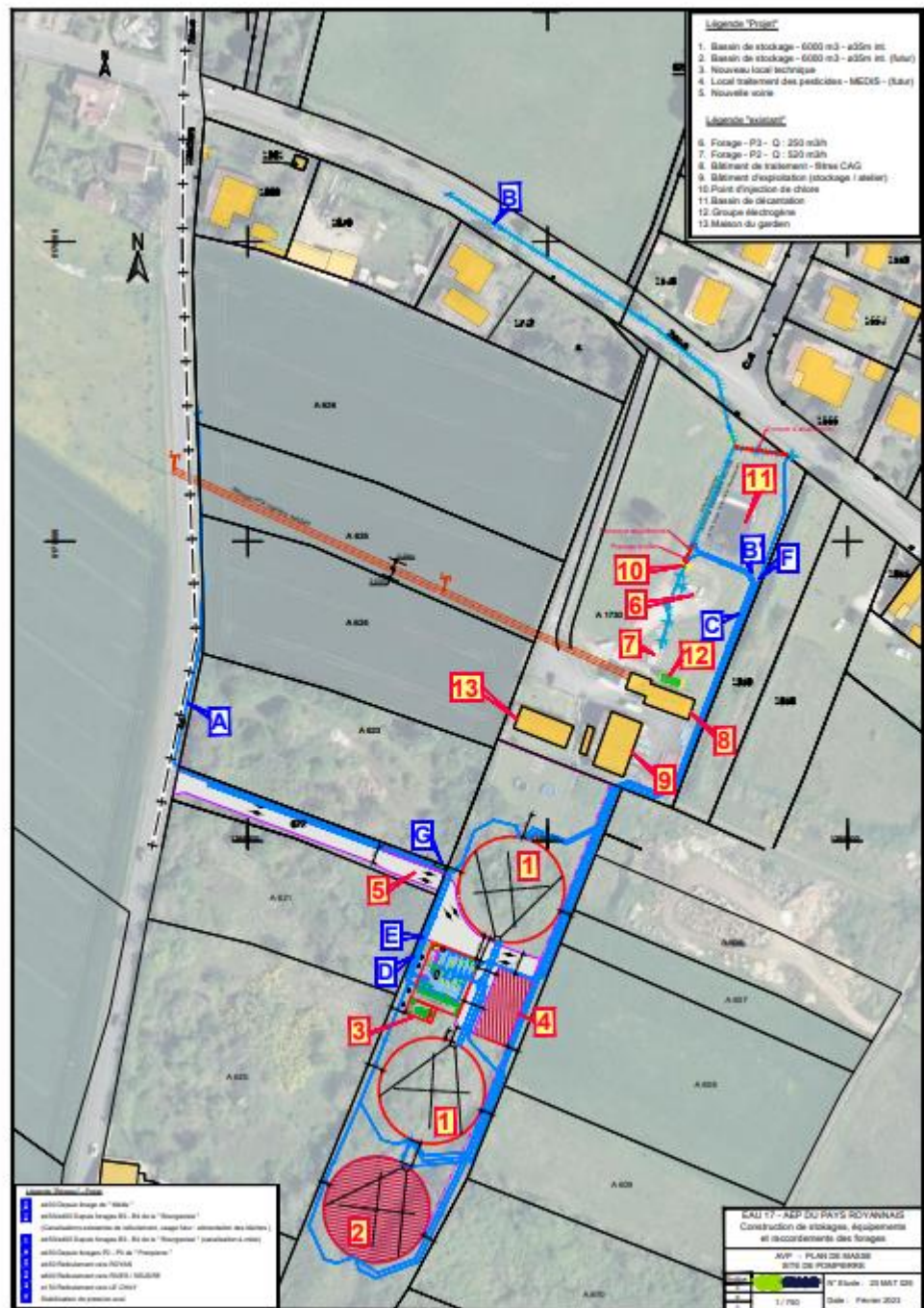
Détails des travaux projetés par site, SAUJON, site de la Bourgeoisie :

- Pompe d'exhaure B₃ : 150 m³/h (à 110 m/TN),
- Pompe d'exhaure B₄ : 450 m³/h (à 19 m/TN),
- Construction d'un local technique (installation de traitement y compris déferrisation),
- Réfection du génie civil sur la station existante,
- Déferrisation et accessoires hydrauliques associés à mettre en place pour B₃,
- Raccordement de la station de Bourgeoisie aux futures bâches au sol de Pompierre à créer (Ø 450 mm) après traitement aux charbons actifs déjà en place pour B₄.



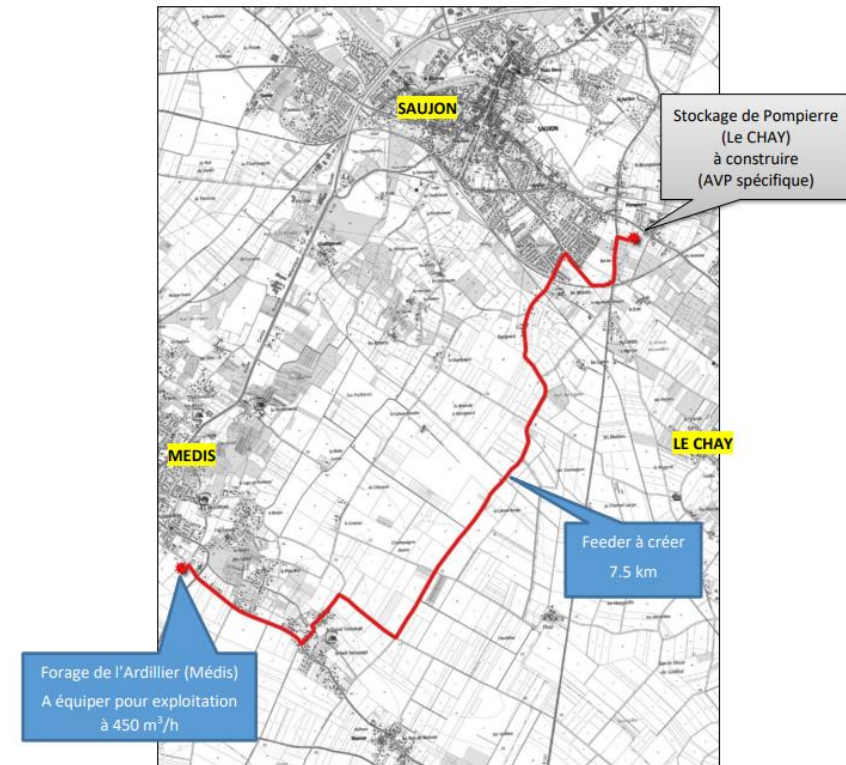
Détails des travaux projetés par site, LE CHAY, site de Pompierre :

- Pompe d'exhaure P₃ : 240 m³/h, (à 35 m / TN),
- Pompe d'exhaure P₂ : 520 m³/h (à 35 m / TN),
- Raccordement de la station de Pompierre aux futures bâches au sol de à créer (Ø 450 mm) après traitement aux charbons actifs en place pour P₂,
- Deux bâches de 6000 m³ chacune (cote sol 8 m NGF) accueillant les productions de Pompierre, Bourgeoisie et Médis,
- Station de pompage avec deux groupes de pompage ayant pour capacité :
 - 25 000 m³/j en direction de l'entité Seudre et Le Chay Corne Ecluse,
 - 15 000 m³/j en direction de l'entité Royan.



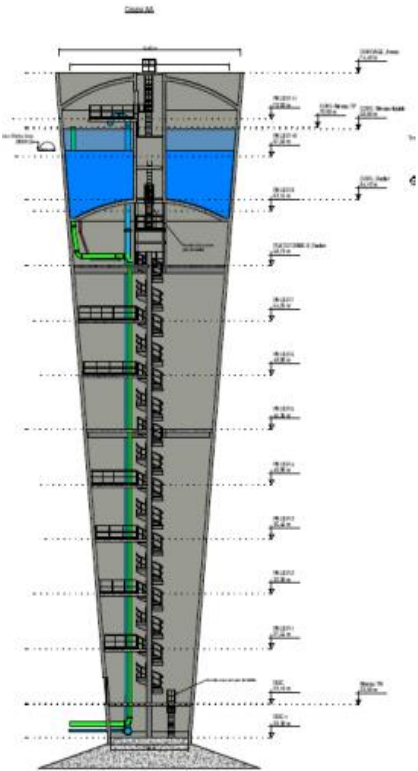
Détails des travaux projetés par site, MEDIS, site bâche du Stade, forage de « l'Ardillier » :

- Pompe immergée de 450 m³/h à 50 m / TN,
- Chloration et anti béliér en sorties de forage,
- Local technique y compris armoire électrique,
- Feeder Ø 450 mm sur 7600 ml avec un raccordement directement aux bâches à créer avec possibilité de transit dans une future station de traitement de pesticides pour laquelle une réservation est à prévoir sur le site de Pompierre.

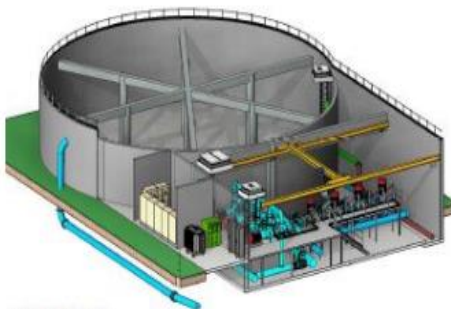
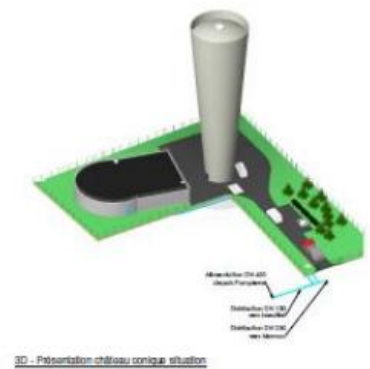
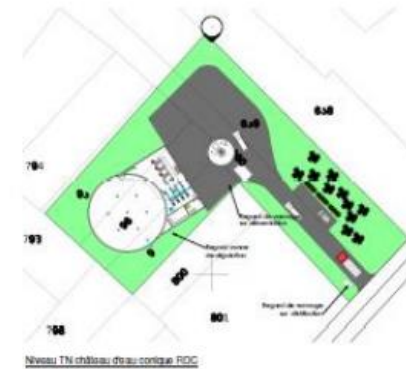


Détails des travaux projetés par site, BREUILLET, lieu-dit « Les Sables » :

- Réservoir sur tour :
 - Volume : 1000 m³,
 - Cote sol : 25 m NGF,
 - Equipements annexes, télégestion, clôture...
- Bâche au sol :
 - Volume : 1500 m³ ,
 - Cote sol : 25 m NGF.
- Station de pompage et bâtiment technique entre la bâche et le réservoir,
- Feeders pour les raccordements vers le feeder de Breuillet (CD14) en Ø 450 mm, vers le réseau de distribution Ø 250 mm de Mornac et vers le réseau de distribution de Breuillet, soit 850 ml Ø 160 mm



Forme conique



Vue 3D Technique

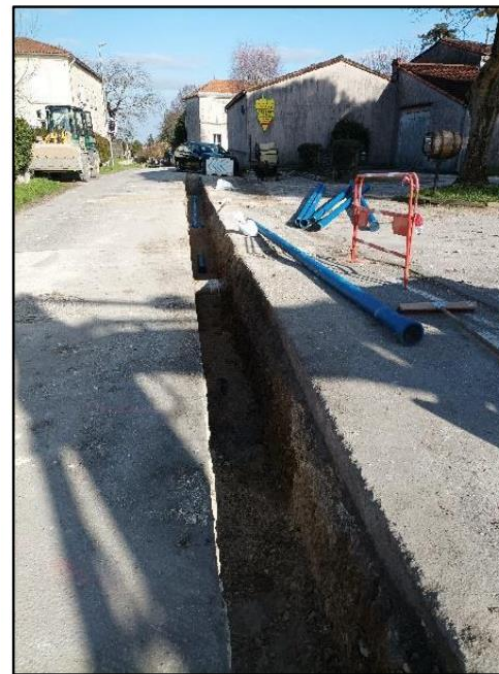
CT - Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)

3

**Travaux de renouvellement de réseau
AEP 2022, entretien du patrimoine,
réduction des fuites, amélioration du
rendement**

Renouvellements de réseaux AEP

- 20 opérations distinctes inscrites en 2022 :
 - 9,4 km de réseaux renouvelés, dont 3,9 km de feeders (La Tremblade, Royan)
 - 278 branchements renouvelés
- 3 850 000 € HT de dépenses réalisées en 2022
- Moyenne depuis 2014 en renouvellement de réseaux (adduction et feeders) : **3 M d'euros / an** (soit 25 millions)



Renouvellements sur distribution, zone La Tremblade – Mornac sur Seudre - Breuillet

Intranet Eau 17 | PORTAIL EAU 17 | X'Map Cartographie | kiril Accès aux applications CIRIL

carto.eau17.fr/xmap/apps/#map=13/-122318.35/5739943.09/0/236,524,523,522,521,508,511,516,507,519,513,509,510,517,518,512,520,515,514,505,37/0

guillaume.daudens

Niveaux / Couches | Coordonnées | Légende

Affichage | Outils | Outils Google | Outils de recherche | Requête | Impression | Construction | Edicom | Consulter un objet | Vider la sélection | Sélections sauvegardées | Infobulle | Partager la carte

Choisir un thème

Rechercher une couche

- Fonds de plans
- Fonds de plans IGN
- Géologie
- Cadastre
- Analyses thématiques du cadastre
- Données environnementales
- Composeur EAU 17
- Périmètres de protection
- RESE
- Zones à enjeux sanitaires
- Réseau AEP
- Réseau AC
- Zonage AC
- Saisie en cours
- Réhabilitation
- Suivi anomalies SIG
- Dossiers ANC - Pastilles
- Schémas filières ANC
- Plan de récolement AEP
- Plan de récolement AC
- Plan topo
- Topo import
- ITV - CICRA
- Réseaux archivés
- Données piézométriques
- Données diverses
- Réseau sensible CVM
- Domaine public fluvial

Conique conforme Zone 5 (CC46) | 1000 m | 1 : 72k

Renouvellements sur distribution, zone St Augustin sur Mer - Royan - Saujon

Intranet Eau 17 | PORTAIL EAU 17 | X'Map Cartographie | Accès aux applications CIRIL

carto.eau17.fr/xmap/apps/#map=13/-109935.56/5728286.45/0/236.524,523,522,521,508,511,516,507,519,513,509,510,517,518,512,520,515,514,505,37/0

guillaume.daudens

Niveaux / Couches | Coordonnées | Légende

Choisir un thème

Rechercher une couche

- Fonds de plans
- IGN Fonds de plans IGN
- Géologie
- Cadastre
- Analyses thématiques du cadastre
- Données environnementales
- Compositeur EAU 17
- Périmètres de protection
- RESE
- Zones à enjeux sanitaires
- Réseau AEP
- Réseau AC
- Zonage AC
- Saisie en cours
- Réhabilitation
- Suivi anomalies SIG
- Dossiers ANC - Pastilles
- Schémas filières ANC
- Plan de récolement AEP
- Plan de récolement AC
- Plan topo
- Topo import
- ITV - CICRA
- Réseaux archivés
- Données piézométriques
- Données diverses
- Réseau sensible CVM
- Domaine public fluvial

1381431.1636, 5171301.7606 | Conique conforme Zone 5 (CC46) | 1000 m | 1 : 72k

Renouvellements sur distribution, zone Saint Georges de Didonne – Saujon - Cozes - Thézac

Intranet Eau 17 | PORTAIL EAU 17 | X'Map Cartographie | CIRIL Accès aux applications CIRIL

carto.eau17.fr/xmap/apps/#map=13/-95278.76/5720356.1/0/236.524.523.522.521.508.511.516.507.519.513.509.510.517.518.512.520.515.514.505.37/0

guillaume.daudens

Affichage | Outils | Outils Google | Outils de recherche | Requête | Impression | Construction | Edicom | Consulter un objet | Vider la sélection | Sélections sauvegardées | Infobulle | Partager la carte

Niveaux / Couches | Coordonnées | Légende

Choisir un thème

Rechercher une couche

- Fonds de plans
- Fonds de plans IGN
- Géologie
- Cadastre
- Analyses thématiques du cadastre
- Données environnementales
- Composeur EAU 17
- Périmètres de protection
- RESE
- Zones à enjeux sanitaires
- Réseau AEP
- Réseau AC
- Zonage AC
- Saisie en cours
- Réhabilitation
- Suivi anomalies SIG
- Dossiers ANC - Pastilles
- Schémas filières ANC
- Plan de récolement AEP
- Plan de récolement AC
- Plan topo
- Topo import
- ITV - CICRA
- Réseaux archivés
- Données piézométriques
- Données diverses
- Réseau sensible CVM
- Domaine public fluvial

Conique conforme Zone 5 (CC46) | 1000 m | 1 : 72k

Renouvellements sur distribution, zone Meschers – Semussac – Barzan – St André - Chenac

Intranet Eau 17 | PORTAL EAU 17 | X'Map Cartographie | Accès aux applications CIRIL

carto.eau17.fr/xmap/apps/#map=13/-92335.93/571145.19/0/236,524,523,522,521,508,511,516,507,519,513,509,510,517,518,512,520,515,514,505,37/0

guillaume.daudens

Niveaux / Couches | Coordonnées | Légende

Affichage | Outils | Outils Google | Outils de recherche | Requête | Impression | Construction | Edicom | Consulter un objet | Vider la sélection | Sélections sauvegardées | Infobulle | Partager la carte

Chercher une couche

- Fonds de plans
- IGN Fonds de plans IGN
- Géologie
- Cadastré
- Analyses thématiques du cadastre
- Données environnementales
- Composeur EAU 17
- Périmètres de protection
- RESE
- Zones à enjeux sanitaires
- Réseau AEP
- Réseau AC
- Zonage AC
- Saisie en cours
- Réhabilitation
- Suivi anomalies SIG
- Dossiers ANC - Pastilles
- Schémas filières ANC
- Plan de récolement AEP
- Plan de récolement AC
- Plan topo
- Topo import
- ITV - CICRA
- Réseaux archivés
- Données piézométriques
- Données diverses
- Réseau sensible CVM
- Domaine public fluvial

Conique conforme Zone 5 (CC46) | 1000 m | 1 : 72k

Renouvellements sur distribution, zone Saujon - Semussac - Rétaud - St André de Lidon

Intranet Eau 17 | PORTAIL EAU 17 | X'Map Cartographie | Accès aux applications CIRIL

carto.eau17.fr/xmap/apps/#map=13/-89889.95/5722993.18/0/236,524,523,522,521,508,511,516,507,519,513,509,510,517,518,512,520,515,514,505,37/0

guillaume.daudens

Niveaux / Couches | Coordonnées | Légende

Affichage | Outils | Outils Google | Outils de recherche | Requête | Impression | Construction | Edicom | Consulter un objet | Vider la sélection | Sélections sauvegardées | Infobulle | Partager la carte

Choisir un thème

Rechercher une couche

- Fonds de plans
- IGN Fonds de plans IGN
- Géologie
- Cadastre
- Analyses thématiques du cadastre
- Données environnementales
- Compositeur EAU 17
- Périmètres de protection
- RESE
- Zones à enjeux sanitaires
- Réseau AEP
- Réseau AC
- Zonage AC
- Saisie en cours
- Réhabilitation
- Suivi anomalies SIG
- Dossiers ANC - Pastilles
- Schémas filières ANC
- Plan de récolement AEP
- Plan de récolement AC
- Plan topo
- Topo import
- ITV - CICRA
- Réseaux archivés
- Données piézométriques
- Données diverses
- Réseau sensible CVM
- Domaine public fluvial

Conique conforme Zone 5 (CC46) | 1000 m | 1 : 72k

Renouvellements sur distribution, Zoom ville de Saujon

Intranet Eau 17 | PORTAIL EAU 17 | X'Map Cartographie

carto.eau17.fr/xmap/apps/#map=15/-102236.75/5727938.76/0/236.935,110,111,114,115,116,125,938,940,70,939,63,13,524,523,522,521,508,511,516,507,519,513,509,510,517,518,512,520,515,514,505,37/0

guillaume.daudens

Affichage | Outils | Outils Google | Outils de recherche | Requête | Impression | Construction | Edicom | Consulter un objet | Vider la sélection | Sélections sauvegardées | Infobulle | Partager la carte

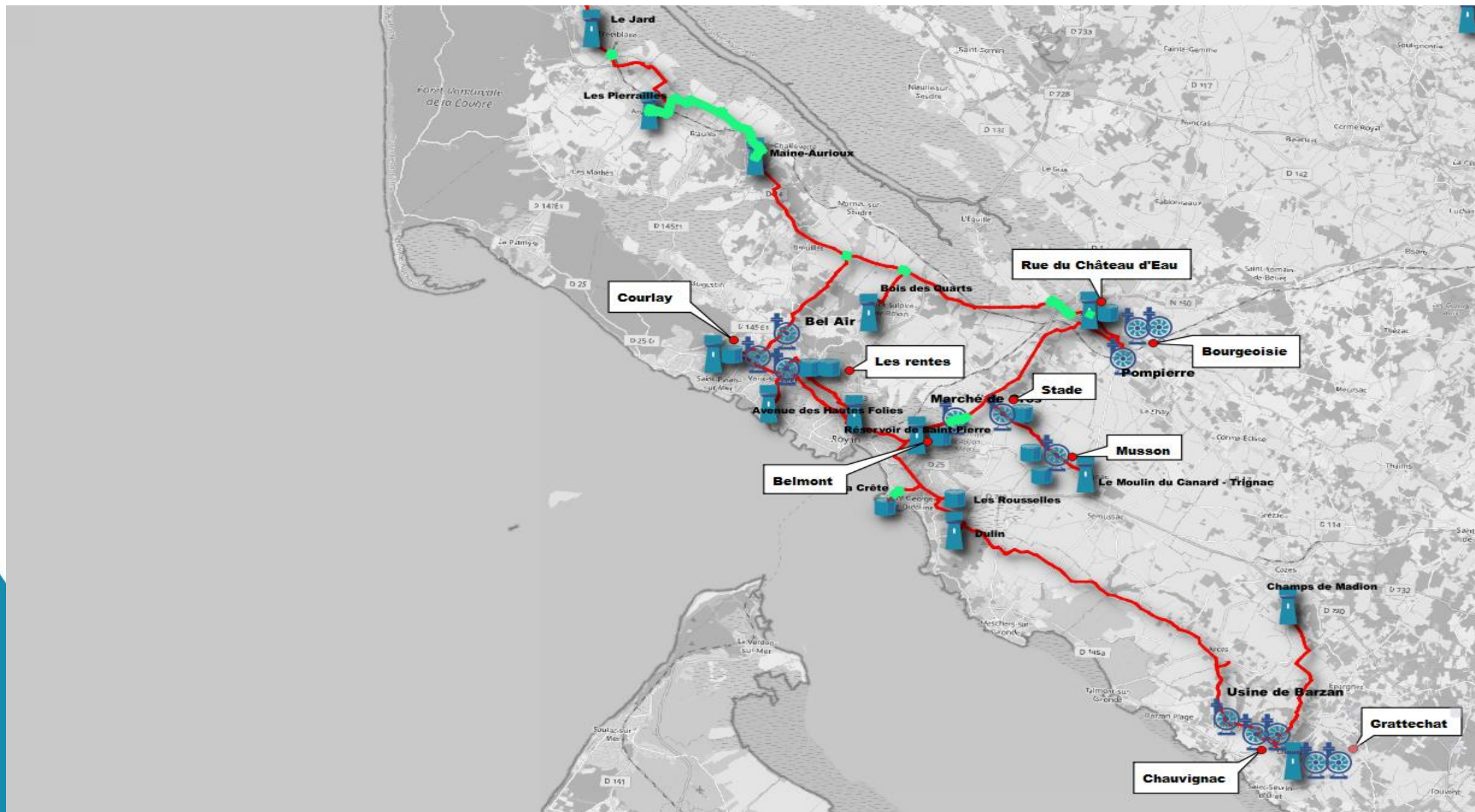
Niveaux / Couches | Coordonnées | Légende

Choisir un thème

Rechercher une couche

- Fonds de plans
- Fonds de plans IGN
- Géologie
- Cadastre
- Analyses thématiques du cadastre
- Données environnementales
- Compositeur EAU 17
- Périmètres de protection
- RESE
- Zones à enjeux sanitaires
- Réseau AEP
 - Canalisations
 - Ouvrages
 - Organes / appareillages
 - Hydrants
 - Interventions
- Réseau AC
 - Zonage AC
 - Saisie en cours
 - Réhabilitation
 - Suivi anomalies SIG
 - Dossiers ANC - Pastilles
 - Schémas filières ANC
 - Plan de récolement AEP
 - Plan de récolement AC
 - Plan topo
 - Topo import
 - ITV - CICRA
 - Réseaux archivés
 - Données piézométriques
 - Données diverses
 - Réseau sensible CVM
- Domaine public fluvial

Renouvellements sur feeders, CARA





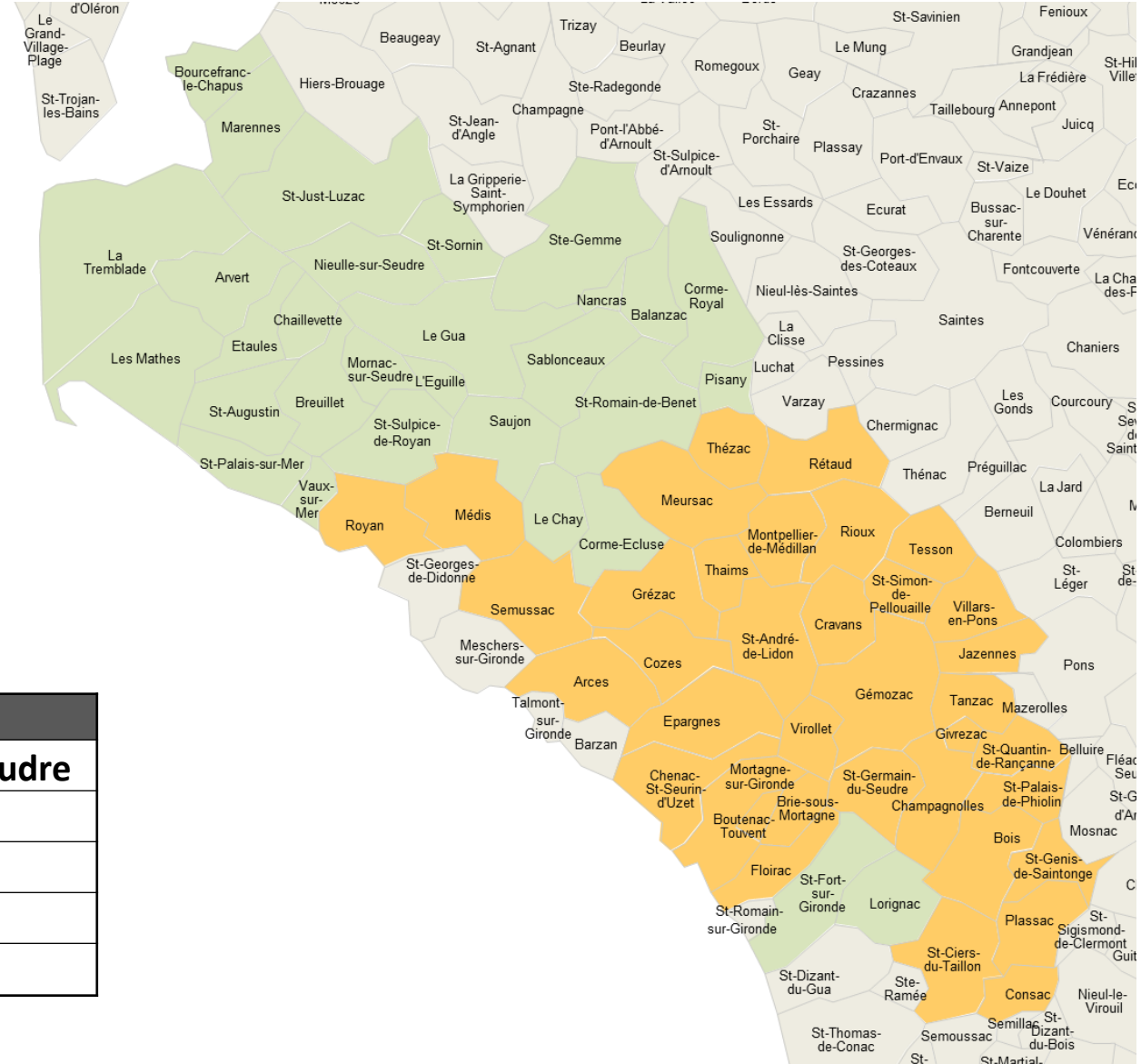
Amélioration des performances hydrauliques

Performance hydraulique des réseaux d'eau potable (Bassin Versant de la Seudre)

Classement des réseaux selon le référentiel
de l'étude INRAE / SMEGREG publiée en
2021

Exercices pris en compte : 2019 / 2021

(Données 2022 disponibles en mai 2023)

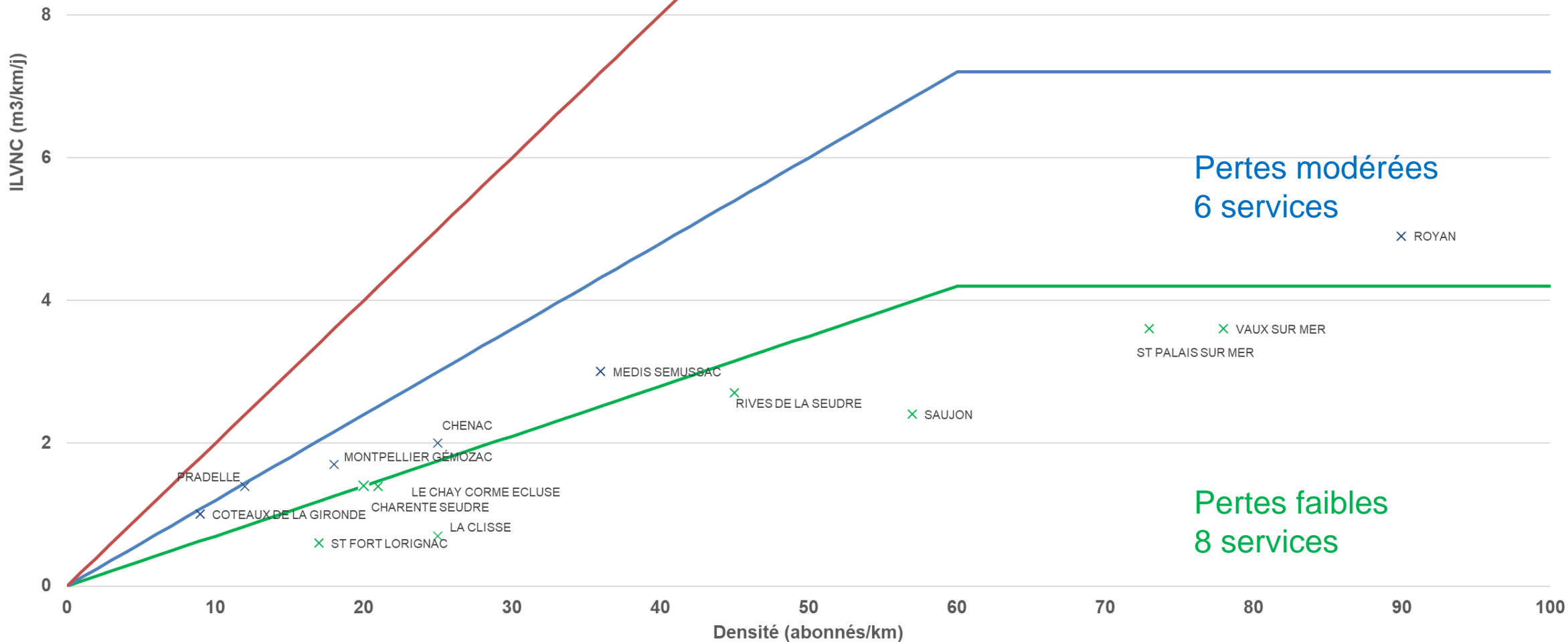


Couleur	Légende
	Communes hors SAGE Seudre
	Pertes faibles
	Pertes modérées
	Pertes élevées
	Pertes très élevées

Performance hydraulique des réseaux d'eau potable (BV Seudre)

Classement des réseaux selon le référentiel de l'agence de l'eau Adour Garonne (Etude INRAE / SMEGREG publiée en 2021)

Exercices pris en compte : 2019 / 2021



Pertes élevées
Aucun service

Pertes modérées
6 services

Pertes faibles
8 services

Performance hydraulique des réseaux d'eau potable (BV Seudre)

**Indicateurs techniques à l'échelle des 67 communes
constituant partiellement ou dans leur globalité le SAGE
Seudre :**

2 389 km de réseau

Linéaire des réseaux renouvelés entre 2016 et 2020 : 97 km

Taux moyen de renouvellement entre 2016 et 2020 : 0,81% par an

Depuis 2016, diminution des volumes perdus d'environ 210 000 m³ par an soit 600 m³ par jour

Engagements renforcés à l'échelle de la CARA depuis le 1^{er} janvier 2022 : objectifs contractuels de délégation de service public avec la SEPRA, société dédiée (CER)

Synthèse des engagements contractuels de la SEPR

Performance hydraulique des réseaux : objectif différencié par secteur d'alimentation

Objectif de 1,91 m³/j/km à l'horizon 2030-2031, ce qui correspond à une baisse de 43% des volumes perdus

Indicateurs **2022** disponibles en mai 2023

Indicateurs **2022 – 2023** disponibles en mai 2024

En m ³ /j/km	2022 – 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030	2030 – 2031
Toutes communes ILP _{ref}	2,83	2,43	2,27	2,15	2,04	2,00	1,97	1,94	1,91
Secteur Royan	3,85	3,70	3,70	3,55	3,35	3,30	3,30	3,25	3,20
Secteur Saujon - Médis -Semussac	2,00	1,85	1,70	1,65	1,60	1,55	1,50	1,45	1,35
Secteur Vaux sur Mer	2,45	2,30	2,15	2,10	2,05	2,00	1,98	1,95	1,93
Secteur Saint Palais sur Mer	3,00	2,65	2,30	2,30	2,25	2,20	2,20	2,15	2,10
Secteur Saint-Georges-de-Didonne	2,35	2,20	2,15	2,05	1,95	1,90	1,85	1,80	1,75
Secteur Sablonceaux-Saint-Romain-de-Benet, Le Chay Corme Ecluse	1,00	0,95	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90
Secteur La Tremblade – Arvert		2,38	2,20	2,10	2,05	1,98	1,90	1,90	1,88
Secteur - Les Mathes		2,45	2,28	2,15	2,08	1,95	1,90	1,85	1,80
Secteur Etaules - Chaillevette - St Augustin - Breuillet - Mornac-Eguille - St Sulpice en Royan		1,50	1,38	1,25	1,23	1,20	1,18	1,15	1,13
Secteur Chenac, y compris partie alimentée par Saint-Fort-Lorignac)			1,95	1,70	1,48	1,43	1,38	1,35	1,35

Synthèse des engagements contractuels de la SEPR

Investissements prévus en 2022 / 2023 pour améliorer la performance hydraulique des réseaux :

Nature de l'investissement	Échéance contractuelle	Date prévisionnelle fin de travaux
Mise en place de 100 hydrophones (dispositifs d'écoute permanente) sur Royan et Saint Georges de Didonne	31/12/2023	30/06/2023
Mise en œuvre de 100 branchements vides pour la rotation des hydrophones sur la commune de Royan + 50 branchements vides sur la commune de St Georges de Didonne	31/12/2023	31/01/2024
Etude acoustique de l'intégralité des points d'accès aux réseaux de Royan	30/04/2022	Réalisé
Etude acoustique de l'intégralité des points d'accès aux réseaux de Saint Georges de Didonne	30/04/2022	Réalisé
Etude acoustique de l'intégralité des points d'accès aux réseaux des Mathes	31/03/2023	En cours
Etude acoustique de l'intégralité des points d'accès aux réseaux des Mathes	30/11/2023	

Synthèse des engagements contractuels de la SEPRA

Investissements prévus en 2022 / 2023 pour améliorer la performance hydraulique des réseaux :

Nature de l'investissement	Échéance contractuelle	Date prévisionnelle fin de travaux
Pose de 5 compteurs de sectorisation complémentaires sur la commune des Mathes	30/06/2023	30/06/2023
Pose de débitmètres sur remplissage du réservoir de Cordouan	30/06/2022	30/06/2023
Pose d'un réducteur de pression sur la commune de Chaillevette	31/03/2023	En cours
Mise en place de dispositifs de télétransmission de type sofrel LS 42 sur les 30 compteurs généraux à poser par la SEPRA sur la commune des Mathes La Palmyre	31/12/2023	30/06/2023
Mise en place de compteurs généraux sur les principaux gros consommateurs sur le secteur Les Mathes (résidences secondaires, copropriétés, ...)	31/12/2023	

Synthèse des engagements contractuels de la SEPR

Investissements prévus en 2022 / 2023 pour améliorer la performance hydraulique des réseaux :

Nature de l'investissement	Échéance contractuelle	Date prévisionnelle fin de travaux
Pose de capteurs de mesure de pression télégerés	31/12/2022	30/06/2023
Déploiement de 5 capteurs mobiles de détection des phénomènes transitoires SYRINIX PIPE MINDER	30/06/2022	30/03/2023
Renouvellement de 2 000 branchements sur la durée du contrat	31/12/2031	142 en 2022
Renouvellement de 500 vannes sur la durée du contrat	31/12/2031	3 en 2022
Renouvellement de 100 ventouses sur la durée du contrat	31/12/2031	Démarré en 2023
Renouvellement de 150 vidanges sur la durée du contrat	31/12/2031	Non démarré



Actions de sensibilisation pour l'économie et le partage de la ressource en eau

Pour Eau 17 : une stratégie pour des territoires sobres en eau

SENSIBILISATION
CIBLES
EAU
OBJECTIFS ACTIONS
SOBRIETE

Quoi ? Accompagner tous les publics aux économies d'eau : les usagers, le scolaire, les collectivités (bâtiments publics), les acteurs du tourisme, les acteurs du monde sportif.

Comment ? sensibiliser, aider pour acquérir de la méthode, aider à s'équiper en informant sur les équipements hydro économes existants et les aides disponibles



Économie et partage des ressources

Convention d'engagement réciproque

6 engagements pour un territoire sobre en eau



Dans le cadre des chartes « territoire sobre en eau » :

- Travailler avec les communes sur des substitutions pour les besoins urbains
- Travailler avec les enfants et la collectivités sur les bâtiments scolaires

Une charte d'engagement réciproque

Engagements de « la collectivité »

1/ OBLIGATOIRE / Promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson sur toutes les animations internes et externes : « *Eau du robinet, à boire sans modération* », *une eau zéro déchet*.

2/ OBLIGATOIRE / Réaliser au moins 1 fois par an une opération de communication autour de la consommation de l'eau du robinet : grand public ; élus des communes de l'EPCI et agents (soit 3 par an au total)

3/ OBLIGATOIRE / Identifier au sein de l'EPCI un référent ou groupe d'agents (élus et/ou agents) eau.

4/ OBLIGATOIRE / Supprimer l'achat de bouteilles d'eau

5/ OBLIGATOIRE / Dans une logique de réduction de sa facture d'eau et de préservation de la ressource en eau, la collectivité augmente la maîtrise de la consommation d'eau des bâtiments publics du territoire

6/ FACULTATIF / *Engager la démarche d'économies d'eau et d'encourager la consommation d'eau du robinet sur l'ensemble de l'activité économique du territoire (restauration, hébergements, commerces...)*